Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403010-DE

VILLE DE BAUVIN

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 19
Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

06042023

et publication du :

07042023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 010
Objet : Subvention au CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif chargé d'animer et coordonner l'action sociale municipale.
Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L 123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles, qui précise les attributions de cet établissement public.

Afin de maintenir son activité et voter un budget en équilibre, le soutien de la commune de Bauvin se traduit par l'attribution d'une subvention.

Aussi,
Vu le montant prévisionnel nécessaire pour que le budget du CCAS soit voté en équilibre,

Considérant que le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale,

Considérant qu'il est nécessaire pour la Commune de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 275 500 € sur l'exercice 2023 afin que le CCAS puisse faire face à ses dépenses de fonctionnement,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403010-DE

notamment les charges à caractère général, les dépenses de personnel et les autres charges de gestion courantes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'échelonner ce montant en deux fois sur l'année 2023 :

- 50 % au cours du premier semestre,
- 50 % au cours du second semestre.

Les crédits seront inscrits sur l'article 657362.

L'Assemblée, après en avoir discuté, accepte à l'unanimité :

- De verser une subvention de 275 500 € sur l'exercice 2023
- Et accepte de verser cette subvention en deux fois :

50 % au cours du premier semestre
50 % au cours du second semestre

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403011-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/04/2023

et publication du :
07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 011
Objet : Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le montant des subventions aux associations comme suit :

Association	Subvention versée en 2022	Propositions 2023
EDUCATION		
APE BAUVIN	1 000,00 €	693 €
APE DU COLLEGE	1 160,00 €	380 €
SOUS-TOTAL	**2 260,00 €**	**1073 €**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403011-DE

SANTE/SOCIAL			
LA BELLE EPOQUE	504,00 €		468 €
CATM-OPEX BAUVIN-PROVIN	252,00 €		228 €
MEDAILLES DU TRAVAIL	840,00 €		760 €
GROUPE DES DONNEURS DE SANG	696,00 €		1 056 €
HANDO'DIESE	184,00 €		0
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	188,00 €		204 €
ESPACE AMITIE	850,00 €		1 072 €
SOUS-TOTAL	**3 514,00 €**		**3 788 €**

ANIMATIONS			
LE CLUB FEMININ	568,00 €		556 €
LES TOUDIPRETS	676,00 €		568 €
ASSOCIATION AUX TROIS RESIDENCES	340,00 €		436 €
FER & PIC'ASSO	604,00 €		580 €
SOUS-TOTAL	**2 480,00 €**		**2 140 €**

CULTURE			
ARTIST'SHOW	172,00 €		166 €
ECOLE DE DANSE DE BAUVIN	5 284,00 €		6 516 €
LES FILLES DU MERCREDI	952,00 €		1 433 €
SO DANCE	1 318,00 €		2 070 €
CERCLE VOCAL AMENO	598,00 €		490 €
LIBERTY'S DANCERS	388,00 €		295 €
MON HISTOIRE DE FAMILLE	130,00 €		358 €
SOUS-TOTAL	**8 842,00 €**		**11 328 €**

SPORTS			
AIRSOFT TEAM	100,00 €		0 €
LA BOULE BAUVINOISE	852,00 €		420 €
BASKET CLUB DE BAUVIN	6 390,00 €		6 047 €
CAP FORME	1 028,00 €		820 €
LA CHASSE DE BAUVIN	252,00 €		244 €
CLUB DES SUPPORTERS FC BAUVIN	750,00 €		500 €
CYCLOTOURISME	236,00 €		196 €
DETENTE ET BIEN-ETRE	644,00 €		360 €
FOOTBALL CLUB BAUVINOIS	14 240,00 €		13 210 €
HAND BALL CLUB	2 240,00 €		3 021 €
JUDO CLUB DE BAUVIN	3 410,00 €		3 059 €
LES PIEDS VERTS DE BAUVIN	996,00 €		760 €
LA PLUME BAUVINOISE	152,00 €		148 €
LA TANCHE BAUVINOISE	1 428,00 €		608 €
TENNIS CLUB BAUVIN	1 380,00 €		1 582 €
VOLLEY	560,00 €		0
YOGA BIEN-ETRE	1 116,00 €		796 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403011-DE

PECHEURS DU RIEZ		[illegible]
SAMBO		100 €
SOUS-TOTAL	**35 774,00€**	**31 971 €**

Compte tenu des spécificités de certaines associations, celles-ci sont exclues du barème et bénéficient d'un montant forfaitaire tel que défini ci-dessous :

DIVERS		
OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE	8 500,00 €	8 500 €
AMICALE DU PERSONNEL	9 000,00 €	9 000 €
HARMONIE OUVRIERE DE BAUVIN & ECOLE DE MUSIQUE	16 600,00 €	6 000 €
INSTITUT MALECOT	60,00 €	60 €
INSTITUT PASTEUR	30,00 €	30 €
CENTRE POLYVALENT DU NORD PAS-DE-CALAIS	200,00 €	200 €
RESTOS DU CŒUR	420,00 €	420 €
ADMR	420,00 €	0 €
SOUS-TOTAL	**35 230,00 €**	**24 210 €**

TOTAL	**88 100,00 €**	**74 514 €**

Il est également précisé que :

- L'association PICCOTI fait l'objet d'une convention et que la somme versée annuellement est de 11 723 € pour la subvention de fonctionnement et de 2 500 € pour les ateliers « parentalité »,

Les sommes votées seront versées uniquement si le dossier de l'association est complet (bilan moral et financier, derniers relevés de comptes et RIB).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter chapitre par chapitre car certains conseillers font partie des associations subventionnées et ne peuvent de ce fait, participer au vote.

L'Assemblée se prononce de la manière suivante :

Chapitre « Education »	vote à l'unanimité
Chapitre « Santé/Social »	vote à l'unanimité
Chapitre « Animations »	accord par 19 voix, 1 conseillère ne prend pas part au vote
Chapitre « Culture »	accord par 19 voix 1 conseillère ne prend pas part au vote
Chapitre « Sports »	vote à l'unanimité
Chapitre « Divers »	accord par 18 voix, deux conseillers ne prennent pas part au vote

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403012-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 19
Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

06/04/2023

et publication du :

07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 012
Objet : Dotations aux écoles de Bauvin

L'article L.212-4 du code de l'éducation précise que la commune a la charge des écoles publiques et en assure notamment l'équipement et le fonctionnement. Ainsi, la commune alloue annuellement aux écoles maternelles et élémentaires des dotations destinées notamment à couvrir l'acquisition de fournitures, de matériel collectif d'enseignement, de manuels scolaires, à financer les frais de déplacement pour les sorties pédagogiques et à couvrir les dépenses de photocopies et de téléphone. Les dotations scolaires allouées aux écoles maternelles et élémentaires sont accordées en fonction du nombre d'élèves, de classes ou en fonction d'un forfait.

Il est proposé d'acter les montants des dotations versées aux écoles maternelles et élémentaires de la Commune comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403012-DE

	Dotation animation	Dotation Fêtes de Noël	Dotation Abonnements/livres pour la bibliothèque	Dotation fournitures scolaires/manuels scolaires/copies
Ecoles maternelles	12 €/élève + l'équivalent d'un bus A/R La Bassée/Bauvin/Seclin sur la 1/2 journée	3.50 €/élève	2.50 €/élève	34 €/élève
Ecoles élémentaires	12 €/élève + l'équivalent de 2 bus A/R La Bassée/Bauvin/Seclin sur la 1/2 journée	3 €/élève		
RASED	Forfait de 140 €			

Le montant des dotations sera calculé selon les effectifs déclarés par les écoles à la rentrée de septembre puis réévalué en janvier de l'année scolaire en cours. Aucun transfert de crédits ne peut avoir lieu entre les dotations excepté dans le cas suivant : une école déclare une baisse d'effectifs en janvier et a dépensé le montant alloué pour une dotation sur le premier trimestre. Le reliquat à financer sera donc soustrait sur une autre dotation au choix de la direction de l'école.

Les sommes seront versées aux prestataires auprès desquels l'école a passé commande via les services administratifs communaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Valider les montants des dotations comme repris ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024.

L'Assemblée, à l'unanimité, valide les montants des dotations comme repris ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403013-DE

VILLE DE BAUVIN

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
07/04/2023

et publication du :
07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 013
Objet : Reprise anticipée des résultats 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat comptable estimé à la fin de l'exercice 2022 comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Excédent cumulé fin 2021	+ 2 207 912.00 €
Titres émis 2022	4 623 086.35 €
Mandats émis 2022	4 476 420.32 €
Excédent cumulé fin 2022	+ 2 354 578.03 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Déficit cumulé fin 2021	- 181 524.10 €
Titres émis 2022	515 529.35 €
Mandats émis 2022	693 220.29 €
Déficit cumulé à fin 2022	- 359 215.04 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403013-DE

Restes à réaliser 2022 190 940.95 €
Restes à recouvrer 2022 75 940.59 €

Besoin de financement - 474 221.20 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 474 221.20 € après constatation des restes à réaliser et à recouvrer.

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 2 354 578.03 €.

Après constatation du résultat provisoire, conformément au décret 2001-563 du 25 juin 2001, il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter :

- **Au compte 1068,** l'excédent de fonctionnement capitalisé **474 221.20 €**
- **Au compte de dépense 001**, le report d'investissement : **359 215.04 €**
- **Au compte de recette 002,** le report de fonctionnement : **1 880 356.83 €**

Il est précisé que l'affectation définitive des résultats sera prise lors du vote du Compte Administratif de l'année 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats comme détaillé ci-dessus.

L'Assemblée, approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats comme détaillé ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023 - COMMUNE DE BAUVIN -
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403013-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

16400 - COMMUNE DE BAUVIN - Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 406 824,72	6 726 287,30	9 133 112,02
Titres de recette émis (b)	515 529,35	4 660 651,20	5 176 180,55
Réductions de titres (c)		37 564,85	37 564,85
Recettes nettes (d = b - c)	515 529,35	4 623 086,35	5 138 615,70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 406 824,72	6 726 287,30	9 133 112,02
Mandats émis (f)	701 358,13	4 561 460,09	5 262 818,22
Annulations de mandats (g)	8 137,84	85 039,77	93 177,61
Depenses nettes (h = f - g)	693 220,29	4 476 420,32	5 169 640,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		146 666,03	
(h - d) Déficit	177 690,94		31 024,91

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403013-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16400 - COMMUNE DE BAUVIN - Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-181 524,10		-177 690,94		-359 215,04
Fonctionnement	2 391 136,10	183 224,10	146 666,03		2 354 578,03
TOTAL I	**2 209 612,00**	**183 224,10**	**-31 024,91**		**1 995 362,99**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**2 209 612,00**	**183 224,10**	**-31 024,91**		**1 995 362,99**

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	2031	3	Frais d'études	240 000,00	20 076,00	219 924,00	55 413,00	55 413,00
	2033	3	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	1 262,38	1 262,38
20 Immobilisations incorporelles				**240 000,00**	**20 076,00**	**219 924,00**	**56 675,38**	**56 675,38**
	21318	020	Autres bâtiments publics	94 342,09	64 235,00	30 107,09	1 210,80	1 210,80
	21318	411	Autres bâtiments publics	83 877,20	33 345,23	50 531,97	11 762,18	11 762,18
	21318	412	Autres bâtiments publics	47 664,00	15 307,20	32 356,80	916,80	916,80
	21312	211	Bâtiments scolaires	88 144,00	92 858,51	-4 714,51	25 213,47	19 713,47
	2188	251	Autres immobilisations corporelles	35 222,80	26 726,40	8 496,40	2 376,00	2 376,00
	21534	814	Réseaux d'électrification	77 980,03	10 230,48	67 749,55	127 158,82	91 275,94
	2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique	1 065,30	1 065,30	0,00	1 202,40	1 202,40
	2183	422	Matériel de bureau et matériel informatique	1 990,00	1 597,00	393,00	760,45	760,45
	2188	422	Autres immobilisations corporelles	9 040,00	0,00	9 040,00	748,98	748,98
	2184	211	Mobilier	0,00	2 695,39	-2 695,39	1 192,61	1 192,61
	2188	024	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	6 222,48	3 111,24
21 Immobilisations corporelles				**439 325,42**	**248 060,51**	**191 264,91**	**178 764,99**	**134 270,87**
Total Dépenses d'investissement				**679 325,42**	**268 136,51**	**411 188,91**	**235 440,37**	**190 946,25**
Total Dépenses				**679 325,42**	**268 136,51**	**411 188,91**	**235 440,37**	**190 946,25**

Fait à BAUVIN le 11/01/2023

Signature - Cachet

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403013-DE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403013-DE

COMMUNE DE BAUVIN - 2022

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

n	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	1341	020	Dotation d'équipement des territoires ruraux	66 246,80	0,00	-66 246,80	46 768,07	46 768,07
	1347	020	Dotation de soutien à l'investissement local	33 014,00	6 817,54	-26 196,46	10 800,85	10 800,85
	1341	411	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00	0,00	11 026,62	11 026,62
	1347	411	Dotation de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	4 320,32	4 320,32
	1347	251	Dotation de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	864,08	864,08
	1347	412	Dotation de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	2 160,15	2 160,15
ventions d'investissement r				**99 260,80**	**6 817,54**	**-92 443,26**	**75 940,09**	**75 940,09**
ecettes d'investissement				**99 260,80**	**6 817,54**	**-92 443,26**	**75 940,09**	**75 940,09**
Total Recettes				**99 260,80**	**6 817,54**	**-92 443,26**	**75 940,09**	**75 940,09**

Fait à BAUVIN le 14/02/2023

Signature - Cachet

Le Maire
Louis-Pascal LEBARAY

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

14/02/2023 16:21:41

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403013-DE

VILLE DE BAUVIN

RESULTAT PROVISOIRE 2022 VILLE	
Résultat fonctionnement 2021	2 207 912,00 €
Recettes 2022	4 623 086,35 €
Mandats 2022	4 476 420,32 €
Résultat 2022	2 354 578,03 €
Résultat investissement 2021	-181 524,10 €
Recettes 2022	515 529,35 €
Mandats 2022	693 220,29 €
Résultat 2022	-359 215,04 €
Résultat cumulé des deux sections	1 995 362,99 €

Restes à réaliser Dépenses 2022	190 946,25 €
Restes à réaliser Recettes 2022	75 940,09 €

Résultat global	1 880 356,83 €

M. GALLOIS
Chef de service comptable
SGC d'Armentières

L'Inspecteur Divisionnaire
Dominique GALLOIS
Chef de poste

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403014-DE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

COMMUNE : **052 BAUVIN**
ARRONDISSEMENT : **59 LILLE**
TRÉSORERIE OU SGC : **S.G.C D'ARMENTIERES**

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	**2 703 932**	**45,12**	**116,23**	**2 833 000**	**1 278 250**	48,62	1377 405
Taxe foncière non bâties (TFNB)	**21 770**	**96,26**	**142,19**	**22 900**	**22 044**	96,26	22 044
Taxe d'habitation (TH)	**54 867**	**20,72**	**88,22**	**58 763**	**12 176**	20,72	12 176
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		1 411 625
					Total	**1 312 470**	

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	
Taxe foncière non bâties (TFNB)		
Taxe d'habitation (TH)	**1 312 470** =	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	**0**			**5 217**	**0**	**2 843**	**395 212**	**403 272**

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
1411625		**403 272**		1814897

À LILLE
Le 09 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ
DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Le
Pour la Préfecture,

Le 03/04/2023
Pour la Commune,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D04030014-DE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

COMMUNE : 052 BAUVIN

ARRONDISSEMENT : 59 LILLE

TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ARMENTIERES

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
Personnes de condition modeste	1 020
Bases réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	2 216
Locaux industriels	1
Taxe foncière non bâtie	1 980
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	66 517
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	3 337
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	58 763
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	1,341166

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau : national 11	Taux moyens communaux de 2022 au niveau : départemental 12	Taux plafonds de 2023 13	Taux des EPCI de 2022 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	46,49	116,23	>>>	116,23
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	57,71	144,28	2,09000	142,19
Taxe d'habitation (TH)	22,98	40,15	100,38	12,16000	88,22
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	33,61

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403014-DE

VILLE DE BAUVIN

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 19
Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

07/04/2023

et publication du :

07/04/2023.

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 014
Objet : Vote des taux 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le taux d'imposition des taxes locales relevant de la compétence communale doit être voté chaque année.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Concernant les 20% restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources), la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023).

Ainsi au 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403014-DE

Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1er janvier 2023 (article 1636 B sexies du CGI). Pour rappel, le taux de taxe d'habitation était de 20.72 %.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de voter les taux suivants :

	Taux votés en 2022	**Taux votés en 2023**
Taxe foncière (bâti) - TFPB	45.12 %	48.62 %
Taxe foncière (non bâti) - TFPNB	96.26 %	96.26 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	20.72 %	20.72 %

L'Assemblée à l'unanimité, vote pour les taux proposés ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents: 19
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTES - Pour : 20
Contre : \
Abstentions : \

Date de convocation : 28/03/2023

Présenté par le Maire ,
A Bauvin, le 03/04/2023
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Bauvin, le 03/04/2023

Les membres du Conseil Municipal

Louis-Pascal LEBARGY	Carole VERRIER	Alain BERNARD
Christelle HANON	Didier RICHARD	Juliette SKORUPINSKI
Hélène DUCROCQ	Jean-Pierre SAUVAGE	Patrick CARBON
Bernard MASTAIN	Daniel EDOUIN	Muriel CORÉ
Valérie FLINOIS	Sébastien LEPLUS	Fabien GARCIA-NIETO
Fanny TRIGALEZ	~~Sandrine WAYMEL~~ Démissionnaire	Ludovic HALBOT
Marlène PLUQUET	Simon VASSEUR	Cindy VASSEUR
Eva KIRCHNER	Romuald SERRURIER	Caroline TANIS
David ZBIERSKI	Caroline BOURRIEZ	Lydie CROHEM
Nicolas DUBAR	Laurent COUTTE	Maryse Sauvage

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/04/2023, et de la publication le 07/04/2023

A Bauvin, le 03/04/2023

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Bauvin
Utilisateur : LEBARGY LOUIS-PASCAL

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2023D0403015**
Objet :	**Vote du budget 2023**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215900523-20230403-2023D0403015-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 06 - Vote du budget 2023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20230403-2023D0403015-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	47.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 06 - Vote du budget - flux xml.xml Nom métier : 99_DE-059-215900523-20230403-2023D0403015-DE-1-1_2.xml	text/xml	296.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 06 - Vote du budget 2023 - Maquette.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20230403-2023D0403015-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	439.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 06 - vote du budget 2023 - NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE BP VILLE 2023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20230403-2023D0403015-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	342.3 Ko

Document principal (Délibération)	application/pdf	48.7 Ko
Nom original : 06 - Page des signatures.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-215900523-20230403-2023D0403015-DE-1-1_5.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2023 à 15h03min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2023 à 15h03min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2023 à 15h05min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2023 à 15h16min11s	Reçu par le MI le 2023-04-07

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BAUVIN

Numéro SIRET : 21590052300014

POSTE COMPTABLE : SGC ARMENTIERES

M14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

BUDGET COMMUNE DE BAUVIN

ANNEE 2023

COMMUNE DE BAUVIN
BP 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

	IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		X
	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions	X	
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		X
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		X
	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D04030l5-DE

SOMMAIRE

	IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures	X	

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

5 9 0 5 2	**COMMUNE DE BAUVIN** **BP 2023**	**BUDGET PRIMITIF**

I - INFORMATIONS GENERALES	**I**
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	**A**

Informations statistiques	**Valeurs**
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	5 130
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	7
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Metropole européenne de Lille	

Potentiel fiscal et financier (1)		**Valeurs par hab. (population DGF)**	**Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate**
Fiscal	**Financier**		
3 464 766,00	4 417 646,00	859,97	1 034,43

	Informations financières - ratios (2)	**Valeurs**	**Moyennes nationales de la strate (3)**
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	925,73	944,00
2	Produits des impositions directes/population	332,38	517,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	879,33	1 158,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	292,48	298,00
5	Encours de dette/population	365,79	796,00
6	DGF/population	261,00	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,4948	0,5760
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0899	0,8870
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,3326	0,2570
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,4159	0,6900

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprer au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).
Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informati (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article es la suivante :
.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en sectio d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 506 544,83	4 626 188,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 880 356,83
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 506 544,83	6 506 544,83

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 783 502,83	2 257 724,03
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	190 946,25	75 940,09
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	359 215,04	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 333 664,12	2 333 664,12

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	**8 840 208,95**	**8 840 208,95**

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieuremer votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et no rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercic précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre a 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 702 709,00		1 776 044,00	1 776 044,00	1 776 044,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	2 350 000,00		2 350 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00
014	Atténuations de produits	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	594 653,00		570 203,00	570 203,00	570 203,00
Total des dépenses de gestion courante		**4 649 362,00**	**0,00**	**4 698 247,00**	**4 698 247,00**	**4 698 247,00**
66	Charges financières	25 559,00		48 795,00	48 795,00	48 795,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (	2 638,03				
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		**4 689 559,03**	**0,00**	**4 749 042,00**	**4 749 042,00**	**4 749 042,00**
023	*Virement à la section d'investissement (*	*1 811 927,00*		*1 642 502,83*	*1 642 502,83*	*1 642 502,83*
042	*Opé. d'ordre transfert entre sections (2)*	*112 000,00*		*115 000,00*	*115 000,00*	*115 000,00*
043	*Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct*					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		***1 923 927,00***	***0,00***	***1 757 502,83***	***1 757 502,83***	***1 757 502,83***
TOTAL		**6 613 486,03**	**0,00**	**6 506 544,83**	**6 506 544,83**	**6 506 544,83**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 506 544,83

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 638,03		30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Produits des services, domaine et vent	193 060,00		197 750,00	197 750,00	197 750,00
73	Impôts et taxes	2 655 962,00		2 870 440,00	2 870 440,00	2 870 440,00
74	Dotations, subventions et participations	1 419 178,00		1 448 152,00	1 448 152,00	1 448 152,00
75	Autres produits de gestion courante	46 620,00		57 500,00	57 500,00	57 500,00
Total des recettes de gestion courante		**4 365 458,03**	**0,00**	**4 603 842,00**	**4 603 842,00**	**4 603 842,00**
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	8 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	20 000,00				
Total des recettes réelles de fonct.		**4 393 458,03**	**0,00**	**4 609 842,00**	**4 609 842,00**	**4 609 842,00**
042	*Opé. ordre transfert entre sections (2)*	*12 116,00*		*16 346,00*	*16 346,00*	*16 346,00*
043	*Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)*					
Total des recettes d'ordre de fonct.		***12 116,00***	***0,00***	***16 346,00***	***16 346,00***	***16 346,00***
TOTAL		**4 405 574,03**	**0,00**	**4 626 188,00**	**4 626 188,00**	**4 626 188,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 880 356,83

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 506 544,83

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	1 741 156,83

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 776 044,00		1 776 044,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 350 000,00		2 350 000,00
014	Atténuations de produits	2 000,00		2 000,00
60	*Achats et variations de stocks*			
65	Autres charges de gestion courante	570 203,00		570 203,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	48 795,00		48 795,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires		115 000,00	115 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*			
022	Dépenses imprévues			
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 642 502,83*	*1 642 502,83*
Dépenses de fonctionnement - Total		**4 749 042,00**	**1 757 502,83**	**6 506 544,83**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**6 506 544,83**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues		16 346,00	16 346,00
15	*Provisions pour risques et charges*			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	167 818,00		167 818,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	370 675,38		370 675,38
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	1 419 609,70		1 419 609,70
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*			
29	*Provisions pour dépréciation des immobilisations*			
39	*Provisions pour dépréciation*			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
49	*Provisions pour dépréciation comptes de tiers*			
59	*Provisions pour dépréciation comptes financiers*			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		**1 958 103,08**	**16 346,00**	**1 974 449,08**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**359 215,04**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 333 664,12**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00
60	*Achats et variations des stocks*			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	197 750,00		197 750,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*			
72	*Travaux en régie*			
73	Impôts et taxes	2 870 440,00		2 870 440,00
74	Dotations, subventions et participations	1 448 152,00		1 448 152,00
75	Autres produits de gestion courante	57 500,00		57 500,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	6 000,00	16 346,00	22 346,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	*Transferts de charges*			
Recettes de fonctionnement - Total		**4 609 842,00**	**16 346,00**	**4 626 188,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**1 880 356,83**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**6 506 544,83**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et reserves (sauf 1068)	26 000,00		26 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	75 940,09		75 940,09
15	*Provisions pour risques et charges*			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	*Amortissements des immobilisations*		*115 000,00*	*115 000,00*
29	*Provisions pour dépréciation des immobilisations*			
39	*Provisions pour dépréciation*			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
49	*Provisions pour dépréciation comptes de tiers*			
59	*Provisions pour dépréciation comptes financiers*			
3...	Stocks			
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*1 642 502,83*	*1 642 502,83*
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		**101 940,09**	**1 757 502,83**	**1 859 442,92**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	**474 221,20**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 333 664,12**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	**Charges à caractère général**	**1 702 709,00**	**1 776 044,00**	**1 776 044,00**
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à a	132 300,00	165 682,00	165 682,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60612	Energie - Electricité	495 000,00	605 000,00	605 000,00
60622	Carburants	15 000,00	16 000,00	16 000,00
60623	Alimentations	7 400,00	9 100,00	9 100,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 850,00	2 150,00	2 150,00
60631	Fournitures d'entretien	15 990,00	16 000,00	16 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	32 805,00	21 205,00	21 205,00
60633	Fournitures de voirie	16 500,00	16 250,00	16 250,00
60636	Vêtements de travail	16 700,00	15 200,00	15 200,00
6064	Fournitures administratives	5 275,00	5 450,00	5 450,00
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médi	5 820,00	6 690,00	6 690,00
6067	Fournitures scolaires	17 450,00	19 154,00	19 154,00
6068	Autres matières et fournitures	97 095,00	96 555,00	96 555,00
611	Contrats de prestations de services	59 500,00	57 500,00	57 500,00
6122	Crédit-bail mobilier		9 500,00	9 500,00
6132	Locations immobilières	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6135	Locations mobilières	19 650,00	18 250,00	18 250,00
61521	Terrains	196 700,00	188 800,00	188 800,00
615221	Bâtiments publics	70 138,00	35 000,00	35 000,00
615231	Voiries	21 700,00	25 000,00	25 000,00
61551	Matériel roulant	10 000,00	16 500,00	16 500,00
61558	Autres biens mobiliers	10 240,00	8 600,00	8 600,00
6156	Maintenance	64 600,00	81 081,00	81 081,00
6161	Multirisques	22 000,00	21 500,00	21 500,00
6182	Documentation générale et technique	550,00	550,00	550,00
6184	Versements à des organismes de formation	16 500,00	7 400,00	7 400,00
6188	Autres frais divers	1 400,00	2 100,00	2 100,00
6226	Honoraires	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	26 700,00	29 410,00	29 410,00
6237	Publications	3 700,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers	8 050,00	6 360,00	6 360,00
6247	Transports collectifs	11 000,00	17 800,00	17 800,00
6251	Voyages et déplacements	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6257	Réceptions	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	32 000,00	33 000,00	33 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 807,00	4 457,00	4 457,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	132 445,00	100 000,00	100 000,00
6288	Autres services extérieurs	65 044,00	46 950,00	46 950,00
63512	Taxes foncières	11 500,00	12 500,00	12 500,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**2 350 000,00**	**2 350 000,00**	**2 350 000,00**
6218	Autres personnel extérieur	45 000,00	48 000,00	48 000,00
6331	Versement mobilité	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6332	Cotisations versées au FNAL	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	22 100,00	22 100,00	22 100,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	3 800,00	3 800,00	3 800,00
64111	Rémunération principale	1 118 100,00	1 115 100,00	1 115 100,00
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de ré	35 000,00	35 000,00	35 000,00
64116	Indemnités de préavis et de licenciement	5 000,00	5 000,00	5 000,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
64118	Autres indemnités	260 000,00	260 000,00	260 000,00
64131	Rémunération	170 000,00	170 000,00	170 000,00
64138	Autres indemnités	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	234 000,00	234 000,00	234 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	333 000,00	333 000,00	333 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	9 600,00	9 600,00	9 600,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	32 000,00	32 000,00	32 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	6 000,00	6 000,00
014	**Atténuations de produits**	**2 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
7391178	Autres restit. au titre dégrèv. sur contrib. di	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**594 653,00**	**570 203,00**	**570 203,00**
6518	Autres	19 690,00	19 740,00	19 740,00
6531	Indemnités	100 000,00	102 000,00	102 000,00
6532	Frais de mission		1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 600,00	4 600,00	4 600,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patron	8 050,00	8 050,00	8 050,00
6535	Formation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	41 000,00	3 000,00	3 000,00
65541	Contrib. Fonds compens. charges territori	530,00	5 830,00	5 830,00
65548	Autres contributions	10 700,00	10 700,00	10 700,00
6558	Autres contributions obligatoires	4 500,00	4 500,00	4 500,00
65733	Départements	10 560,00	10 560,00	10 560,00
657362	CCAS	262 200,00	275 500,00	275 500,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits	115 823,00	117 723,00	117 723,00
656	**Frais de fonctionnement des groupes d'**			
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		**4 649 362,00**	**4 698 247,00**	**4 698 247,00**
66	**Charges financières (b)**	**25 559,00**	**48 795,00**	**48 795,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 000,00	25 000,00	25 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	ICNE de l'exercice N	17 405,00	41 200,00	41 200,00
	ICNE de l'exercice N-1	-19 846,00	-17 405,00	-17 405,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**12 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
6718	Autres charges exceptionnelles sur op.de g	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00		
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (**	**2 638,03**		
6817	Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circul	2 638,03		
022	**Dépenses imprévues (e)**			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		**4 689 559,03**	**4 749 042,00**	**4 749 042,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 811 927,00***	***1 642 502,83***	***1 642 502,83***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre se***	***112 000,00***	***115 000,00***	***115 000,00***
6811	*Dot.aux amort.des immo.incorporelles & co*	*112 000,00*	*115 000,00*	*115 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***1 923 927,00***	***1 757 502,83***	***1 757 502,83***

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec*			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***1 923 927,00***	***1 757 502,83***	***1 757 502,83***
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		**6 613 486,03**	**6 506 544,83**	**6 506 544,83**

	+
RESTES A REALISER N-1	**0,00**
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**6 506 544,83**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	41 200,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-17 405,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	23 795,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	**Atténuations de charges**	**50 638,03**	**30 000,00**	**30 000,00**
6419	Remboursements sur rémunérations du pe	45 638,03	30 000,00	30 000,00
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Pr	5 000,00		
70	**Produits des services, domaine et vente**	**193 060,00**	**197 750,00**	**197 750,00**
70312	Redevances funéraires	500,00	500,00	500,00
70323	Redevance d'occupation du dom.public co		500,00	500,00
7062	Redevances & droits des serv. à caractère c	200,00	200,00	200,00
7066	Redevances&droits des services à caract	38 500,00	43 650,00	43 650,00
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&ense	147 600,00	145 800,00	145 800,00
70688	Autres prestations de service	760,00	100,00	100,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	500,00	1 000,00	1 000,00
70873	par les CCAS	5 000,00	6 000,00	6 000,00
73	**Impôts et taxes**	**2 655 962,00**	**2 870 440,00**	**2 870 440,00**
73111	Impôts directs locaux	1 603 734,00	1 806 000,00	1 806 000,00
73211	Attribution de compensation	418 942,00	487 665,00	487 665,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	275 393,00	276 355,00	276 355,00
73221	FNGIR	2 843,00	2 843,00	2 843,00
73223	Fds de péréquation des ress com et interc	140 000,00	82 527,00	82 527,00
7336	Droits de place	1 950,00	1 950,00	1 950,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	2 600,00	2 600,00	2 600,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électric	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	500,00	500,00	500,00
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.fo	130 000,00	130 000,00	130 000,00
74	**Dotations, subventions et participations**	**1 419 178,00**	**1 448 152,00**	**1 448 152,00**
7411	Dotation forfaitaire	954 354,00	950 000,00	950 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	217 260,00	238 935,00	238 935,00
74127	Dotation nationale de péréquation	167 243,00	150 000,00	150 000,00
744	FCTVA	1 500,00	16 000,00	16 000,00
74718	Autres		18 000,00	18 000,00
7478	Autres organismes	42 000,00	40 000,00	40 000,00
74832	Attribution du fonds départ. péréquation tax	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes f	6 821,00	5 217,00	5 217,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**46 620,00**	**57 500,00**	**57 500,00**
752	Revenus des immeubles	37 220,00	36 100,00	36 100,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	9 400,00	21 400,00	21 400,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		**4 365 458,03**	**4 603 842,00**	**4 603 842,00**
76	**Produits financiers (b)**			
77	**Produits exceptionnels (c)**	**8 000,00**	**6 000,00**	**6 000,00**
7788	Produits exceptionnels divers	8 000,00	6 000,00	6 000,00
78	**Reprises provisions semi-budgétaires (**	**20 000,00**		
7817	Rep.sur prov.pour dépréciation actifs circu	20 000,00		
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		**4 393 458,03**	**4 609 842,00**	**4 609 842,00**

042	***Opérations d'ordre de transfert entre se***	***12 116,00***	***16 346,00***	***16 346,00***
722	*Immobilisations corporelles*	*5 000,00*		
777	*Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de r*	*7 116,00*	*16 346,00*	*16 346,00*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec***			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***12 116,00***	***16 346,00***	***16 346,00***

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		4 405 574,03	4 626 188,00	4 626 188,00
				+
	RESTES A REALISER N-1			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			1 880 356,83
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 506 544,83

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	**Stocks**			
20	**Immobilisations incorporelles (hors op**	**240 000,00**	**314 000,00**	**314 000,00**
2031	Frais d'études	240 000,00	272 000,00	272 000,00
2051	Concessions et droits similaires		42 000,00	42 000,00
204	**Subventions d'équipement versées (ho**			
21	**Immobilisations corporelles (hors opér**	**635 202,41**	**1 285 338,83**	**1 285 338,83**
2128	Autres agencements et aménagements de t	661,08		
21311	Hôtel de ville	51 675,60		
21312	Bâtiments scolaires	98 717,00	76 200,00	76 200,00
21318	Autres bâtiments publics	228 558,89	824 238,83	824 238,83
2132	Immeubles de rapport	1 974,50	4 000,00	4 000,00
2152	Installations de voirie		173 840,00	173 840,00
21532	Réseaux d'assainissement	35 000,00		
21534	Réseaux d'électrification	77 980,03	91 000,00	91 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	38 704,91	3 900,00	3 900,00
2184	Mobilier	1 200,00	7 200,00	7 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	100 730,40	104 960,00	104 960,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (**			
23	**Immobilisations en cours (hors opératio**	**1 117 128,00**		
2313	Constructions	1 117 128,00		
Total des dépenses d'équipement		**1 992 330,41**	**1 599 338,83**	**1 599 338,83**
10	**Dotations, fonds divers et reserves**	**45 853,94**		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	45 853,94		
13	**Subventions d'investissement reçues**			
16	**Emprunts et dettes assimilés**	**175 000,00**	**167 818,00**	**167 818,00**
1641	Emprunts en euros	147 500,00	140 618,00	140 618,00
168758	Autres groupements	27 500,00	27 200,00	27 200,00
18	**Compte de liaison : affectation (BA, ré**			
26	**Participations et créances ratt. à des pa**			
27	**Autres immobilisations financières**			
020	**Dépenses imprévues**			
Total des dépenses financières		**220 853,94**	**167 818,00**	**167 818,00**
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES		**2 213 184,35**	**1 767 156,83**	**1 767 156,83**

040	***Opération d'ordre transfert entre section***	***12 116,00***	***16 346,00***	***16 346,00***
	Reprise sur autofinancement antérieur	***7 116,00***	***16 346,00***	***16 346,00***
13911	*Etat et établissements nationaux*	*316,00*	*316,00*	*316,00*
13913	*Départements*	*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
13938	*Autres*	*5 800,00*	*15 030,00*	*15 030,00*
	Charges transférées	***5 000,00***		
21318	*Autres bâtiments publics*	*5 000,00*		
041	***Opérations patrimoniales***			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***12 116,00***	***16 346,00***	***16 346,00***

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		2 225 300,35	1 783 502,83	1 783 502,83
				+
	RESTES A REALISER N-1			190 946,25
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			359 215,04
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 333 664,12

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	**Stocks**			
13	**Subventions d'investissement reçues**	**150 423,35**		
1338	Autres	18 458,12		
1341	Dotation d'équipement des territoires rurau	85 324,33		
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	46 640,90		
16	**Emprunts et dettes assimilés (sf 165)**			
20	**Immobilisations incorporelles (sf 204)**			
204	**Subventions d'équipement versées**			
21	**Immobilisations corporelles**			
22	**Immobilisations reçues en affectation**			
23	**Immobilisations en cours**			
Total des recettes d'équipement (sauf 138)		**150 423,35**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et reserves**	**218 224,10**	**500 221,20**	**500 221,20**
10222	FCTVA	35 000,00	26 000,00	26 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	183 224,10	474 221,20	474 221,20
138	**Autres subv. d'inv. non transférables**			
165	**Dépôts et cautionnements reçus**			
18	**Compte de liaison : affectation (BA, ré**			
26	**Participations et créances ratt. à des pa**			
27	**Autres immobilisations financières**			
024	**Produits des cessions d'immobilisation**	**114 250,00**		
Total des recettes financières		**332 474,10**	**500 221,20**	**500 221,20**
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES		**482 897,45**	**500 221,20**	**500 221,20**
021	***Virement de la section de fonctionnemen***	***1 811 927,00***	***1 642 502,83***	***1 642 502,83***
040	***Opérations d'ordre de transfert entre se***	***112 000,00***	***115 000,00***	***115 000,00***
2802	*Frais liés doc. urbanisme & numérisation c*	*1 089,00*	*1 016,00*	*1 016,00*
28031	*Frais d'études*	*412,00*	*412,00*	*412,00*
28041511	*Biens mobiliers, matériel et études*	*1 261,00*		
28051	*Concessions et droits similaires*	*2 100,00*	*2 100,00*	*2 100,00*
28121	*Plantations d'arbres et arbustes*	*176,00*	*176,00*	*176,00*
28128	*Autres agencements et aménagements de t*	*31 541,00*	*31 104,00*	*31 104,00*
281311	*Hôtel de ville*	*340,00*	*338,00*	*338,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*4 531,23*	*2 617,20*	*2 617,20*
281316	*Equipements du cimetière*	*88,00*	*88,00*	*88,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*2 100,59*	*1 528,40*	*1 528,40*
28135	*Install.géné.,agencement,aménagements d*	*5 246,95*	*5 248,39*	*5 248,39*
28138	*Autres constructions*	*206,94*	*207,00*	*207,00*
28152	*Installations de voirie*	*1 090,98*	*1 171,36*	*1 171,36*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*897,68*	*897,68*	*897,68*
281534	*Réseaux d'électrification*		*341,02*	*341,02*
281568	*Autre mat et outil d'incendie et de défense c*	*212,00*	*212,00*	*212,00*
281571	*Matériel roulant*	*145,91*	*145,93*	*145,93*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*6 664,96*	*4 054,33*	*4 054,33*
28158	*Autres install., matériel et outillage techniqu*	*406,00*	*777,18*	*777,18*
28182	*Matériel de transport*	*2 283,97*	*2 285,00*	*2 285,00*

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*19 354,62*	*23 081,64*	*23 081,64*
28184	*Mobilier*	*6 714,62*	*6 968,30*	*6 968,30*
28188	*Autres immobilisations corporelles*	*25 136,55*	*30 230,57*	*30 230,57*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***1 923 927,00***	***1 757 502,83***	***1 757 502,83***
041	***Opérations patrimoniales***			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***1 923 927,00***	***1 757 502,83***	***1 757 502,83***
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		**2 406 824,45**	**2 257 724,03**	**2 257 724,03**

	+
RESTES A REALISER N-1	**75 940,09**
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 333 664,12**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Serv.généraux des administrations publiques locale	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - formation

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		**1 806 297,83**	**2 590 727,00**	**86 826,00**	**828 836,00**
Dépenses de l'exercice		**1 806 297,83**	**2 590 727,00**	**86 826,00**	**828 836,00**
011	Charges à caractère général		625 477,00	16 576,00	452 216,00
012	Charges de personnel et frais assi		1 431 750,00	70 250,00	375 900,00
014	Atténuations de produits		2 000,00		
65	Autres charges de gestion courant		529 500,00		720,00
66	Charges financières	48 795,00			
67	Charges exceptionnelles		2 000,00		
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	*Virement à la section d'investissem*	*1 642 502,83*			
042	*Opérations d'ordre de transfert en*	*115 000,00*			
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
RECETTES		**6 078 744,83**	**82 450,00**	**2 000,00**	**135 500,00**
Recettes de l'exercice		**6 078 744,83**	**82 450,00**	**2 000,00**	**135 500,00**
013	Atténuations de charges		30 000,00		
70	Produits des services, domaine et v		8 100,00		117 500,00
73	Impôts et taxes	2 785 390,00	2 450,00		
74	Dotations, subventions et particip	1 390 152,00			18 000,00
75	Autres produits de gestion courant	6 500,00	35 900,00	2 000,00	
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		6 000,00		
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	*Opérations d'ordre de transfert en*	*16 346,00*			
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté	1 880 356,83			
Restes à réaliser, reports					
SOLDE		**4 272 447,00**	**-2 508 277,00**	**-84 826,00**	**-693 336,00**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		**66 005,00**	**315 870,00**	**6 900,00**	**265 933,00**
Dépenses de l'exercice		**66 005,00**	**315 870,00**	**6 900,00**	**265 933,00**
011	Charges à caractère général	30 445,00	315 870,00	6 900,00	35 010,00
012	Charges de personnel et frais assi	25 000,00			206 000,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courant	10 560,00			24 923,00
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	*Virement à la section d'investissem*				
042	*Opérations d'ordre de transfert en*				
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
RECETTES		**200,00**	**55 150,00**	**8 800,00**	**56 800,00**
Recettes de l'exercice		**200,00**	**55 150,00**	**8 800,00**	**56 800,00**
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et v	200,00	35 150,00		36 800,00
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et particip		20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courant			8 800,00	
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	*Opérations d'ordre de transfert en*				
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
SOLDE		**-65 805,00**	**-260 720,00**	**1 900,00**	**-209 133,00**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		**600,00**	**538 550,00**		**6 506 544,83**
Dépenses de l'exercice		**600,00**	**538 550,00**		**6 506 544,83**
011	Charges à caractère général	600,00	292 950,00		1 776 044,00
012	Charges de personnel et frais assi		241 100,00		2 350 000,00
014	Atténuations de produits				2 000,00
65	Autres charges de gestion courant		4 500,00		570 203,00
66	Charges financières				48 795,00
67	Charges exceptionnelles				2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	*Virement à la section d'investissem*				*1 642 502,83*
042	*Opérations d'ordre de transfert en*				*115 000,00*
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					
RECETTES		**4 300,00**	**82 600,00**		**6 506 544,83**
Recettes de l'exercice		**4 300,00**	**82 600,00**		**6 506 544,83**
013	Atténuations de charges				30 000,00
70	Produits des services, domaine et v				197 750,00
73	Impôts et taxes		82 600,00		2 870 440,00
74	Dotations, subventions et particip				1 448 152,00
75	Autres produits de gestion courant	4 300,00			57 500,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				6 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	*Opérations d'ordre de transfert en*				*16 346,00*
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio*				
002	Résultat reporté				1 880 356,83
Restes à réaliser, reports					
SOLDE		**3 700,00**	**-455 950,00**		

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Serv.généraux des administrations publiques locale	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - formation
	INVESTISSEMENT				
DEPENSES		**543 379,04**	**745 313,27**	**201 840,00**	**122 642,08**
Dépenses de l'exercice		**543 379,04**	**739 788,83**	**201 840,00**	**99 360,00**
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles		12 000,00	30 000,00	
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		727 788,83	171 840,00	99 360,00
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés	167 818,00			
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	*Opérations d'ordre transfert entre s*	*16 346,00*			
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté	359 215,04			
Restes à réaliser, reports			**5 524,44**		**23 282,08**
RECETTES		**2 257 724,03**	**57 568,92**		**864,08**
Recettes de l'exercice		**2 257 724,03**			
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves	500 221,20			
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	*Virement de la section de fonction*	*1 642 502,83*			
040	*Opérations d'ordre de transfert en*	*115 000,00*			
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports			**57 568,92**		**864,08**
SOLDE		**1 714 344,99**	**-687 744,35**	**-201 840,00**	**-121 778,00**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
INVESTISSEMENT					
DEPENSES		**328 675,38**	**189 938,41**	**4 000,00**	
Dépenses de l'exercice		**272 000,00**	**175 750,00**	**4 000,00**	
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	272 000,00			
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		175 750,00	4 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	*Opérations d'ordre transfert entre s*				
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports		**56 675,38**	**14 188,41**		
RECETTES			**17 507,09**		
Recettes de l'exercice					
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	*Virement de la section de fonction*				
040	*Opérations d'ordre de transfert en*				
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports			**17 507,09**		
SOLDE		**-328 675,38**	**-172 431,32**	**-4 000,00**	

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			**197 875,94**		**2 333 664,12**
Dépenses de l'exercice			**106 600,00**		**2 142 717,87**
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				314 000,00
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		106 600,00		1 285 338,83
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				167 818,00
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	*Opérations d'ordre transfert entre s*				*16 346,00*
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté				359 215,04
Restes à réaliser, reports			**91 275,94**		**190 946,25**
RECETTES					**2 333 664,12**
Recettes de l'exercice					**2 257 724,03**
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				500 221,20
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	*Virement de la section de fonction*				*1 642 502,83*
040	*Opérations d'ordre de transfert en*				*115 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*				
001	Résultat reporté				
Restes à réaliser, reports					**75 940,09**
SOLDE			**-197 875,94**		

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2023	Montant des tirages 2022	Montant des remboursements 2022		Encours restant dû au 01/01/2023
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 - Avances du Trésor						
Néant						
5192 - Avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;
(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**2 596 779,17**									
1641 Emprunts en euros					2 596 779,17									
1EMPRUNT N° 20170179	CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	24/01/2018		15/02/2019	1 500 000,00	C		3,50	3,50	EUR	A	P	N	A-1
7663840	CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE			30/04/2010	400 000,00	F		4,00	4,00	EUR	A	P	N	A-1
MIS209745EUR/02	DEXIA CREDIT LOCAL CAFFIL			31/12/2006	696 779,17	F		4,68	4,68	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises														
Néant														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					**434 912,00**									
168758 Autres groupements					434 912,00									
CCHD	CCHD MEL	17/12/2019		01/02/2020	434 912,00	F		0,00	0,00	EUR	A	P	N	A-1
TOTAL GENERAL					**3 031 691,17**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2023											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				**1 523 140,23**					**140 635,12**	**24 251,36**		**41 100,29**
1641 Emprunts en euros				1 523 140,23					140 635,12	24 251,36		41 100,29
1EMPRUNT N° 20170179	N			1 219 962,40	16,08	C		3,50	71 503,40	10 513,70		35 660,05
7663840	N			66 332,54	1,99	F		4,00	32 515,98	2 653,30		
MIS209745EUR/02	N			236 845,29	5,99	F		4,68	36 615,74	11 084,36		5 440,24
1643 Emprunts en devises												
Néant												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)				**353 366,00**					**27 182,00**			
168758 Autres groupements				353 366,00					27 182,00			
CCHD	N			353 366,00	12,99	F		0,00	27 182,00			
TOTAL GENERAL				**1 876 506,23**					**167 817,12**	**24 251,36**		**41 100,29**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2023 (3)	Type d'in-dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL ()														
TOTAL ()														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2023 (3)	Type d'in-dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couriri sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2023 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	4					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	1 876 506,23					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2023 après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2023	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de réglement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Néant													
Taux variable simple (total)													
Néant													
Taux complexe (total) (2)													
Néant													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
(4) Indiquer la périodicité de réglement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Néant									
Taux variable simple (total)									
Néant									
Taux complexe (total) (2)									
Néant									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	**A2.6**
AUTRES DETTES	**A2.7**

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/2023 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé					
Caisse du crédit agricole					
Caisse des dépôts et consignations					
Caisse d'épargne					
Crédit Local de France / DEXIA					
Crédit Foncier					
Crédit Mutuel					
Crédit National / NATEXIS					
Banques étrangères					
Organismes d'assurances					
Autres prêteurs divers					
Auprès des organismes de droit public					
Néant					
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)					
Néant					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

A2.7 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	**A3**
ETAT DES PROVISIONS	**A4**
ETALEMENT DES PROVISIONS	**A5**

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €		25/02/1997
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**
Linéaire	Agencement, aménagement de bâtiments	20
Linéaire	Appareils de laboratoire	5
Linéaire	Appareils de levage	20
Linéaire	Autres agencements, aménagements de terrains	30
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15
Linéaire	Camions	4
Linéaire	Coffre-fort	20
Linéaire	Equipements de cuisines	10
Linéaire	Equipements de garages et ateliers	10
Linéaire	Equipements sportifs	10
Linéaire	Installations de voirie	30
Linéaire	Installations électriques et téléphoniques	20
Linéaire	Installations et appareils de chauffage	10
Linéaire	Logiciels	2
Linéaire	Matériels classiques	6
Linéaire	Matériels de bureau électriques ou électroniques	5
Linéaire	Matériels informatiques	2
Linéaire	Mobilier	10
Linéaire	Plantations	20
Linéaire	Subventions d'équipement versées	5
Linéaire	Voitures	5

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2023	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2023	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN **EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES**	**A6.1**

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		184 164,00	I 184 164,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		167 818,00	167 818,00
1641	Emprunts en euros	140 618,00	140 618,00
168758	Autres groupements	27 200,00	27 200,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 346,00	16 346,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	316,00	316,00
13913	Départements	1 000,00	1 000,00
13938	Autres	15 030,00	15 030,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**184 164,00**	**190 946,25**	**359 215,04**	**734 325,29**

(1) Détaillller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte adminsitratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	**A6.2**

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 783 502,83	III 1 783 502,83
Ressources propres externes de l'année (a)		26 000,00	26 000,00
10222	FCTVA	26 000,00	26 000,00
Ressources propres internes (b)(2)		1 757 502,83	1 757 502,83
2802	*Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre*	1 016,00	1 016,00
28031	*Frais d'études*	412,00	412,00
28051	*Concessions et droits similaires*	2 100,00	2 100,00
28121	*Plantations d'arbres et arbustes*	176,00	176,00
28128	*Autres agencements et aménagements de terrains*	31 104,00	31 104,00
281311	*Hôtel de ville*	338,00	338,00
281312	*Bâtiments scolaires*	2 617,20	2 617,20
281316	*Equipements du cimetière*	88,00	88,00
281318	*Autres bâtiments publics*	1 528,40	1 528,40
28135	*Install.géné.,agencement,aménagements des construc*	5 248,39	5 248,39
28138	*Autres constructions*	207,00	207,00
28152	*Installations de voirie*	1 171,36	1 171,36
281532	*Réseaux d'assainissement*	897,68	897,68
281534	*Réseaux d'électrification*	341,02	341,02
281568	*Autre mat et outil d'incendie et de défense civile*	212,00	212,00
281571	*Matériel roulant*	145,93	145,93
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	4 054,33	4 054,33
28158	*Autres install., matériel et outillage techniques*	777,18	777,18
28182	*Matériel de transport*	2 285,00	2 285,00
28183	*Matériel de bureau et informatique*	23 081,64	23 081,64
28184	*Mobilier*	6 968,30	6 968,30
28188	*Autres immobilisations corporelles*	30 230,57	30 230,57
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	1 642 502,83	1 642 502,83

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**1 783 502,83**	**75 940,09**		**474 221,20**	**2 333 664,12**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**734 325,29**
Ressources propres disponibles	IV	**2 333 664,12**
Solde	V = IV - II (6)	**1 599 338,83**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte adminsitratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2023
	Année	Profil				
Totaux des emprunts contractés pour les opérations de logement aidées par l'Etat					20 971 348,97	15 712 522,15
SLE HABITAT	1992	P	12 LOG. LOGICIL (VILOGIA ANCIE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	439 453,94	133 652,18
HABITAT DU NORD	1995	P	CONSTRUCTION DE 20 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	1 138 359,57	748 352,25
SLE HABITAT	1995	P	9 LOG. LOGICIL (VILOGIA ANCIEN.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	442 777,39	133 420,32
HABITAT DU NORD	1995	P	CONSTRUCTION DE 10 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	611 535,57	161 786,48
SIA HABITAT	2001	P	CONST. HLM SIA 24 LOGEMENTS P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	1 138 031,91	514 534,28
SIA HABITAT	2001	P	CONST HLM SIA 24 LOGEMENTS P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	297 275,58	219 797,05
SIA HABITAT	2006	P	LOGEMENTS SIA SENTIER COUR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	1 190 000,00	773 162,84
SIA HABITAT	2006	P	LOGEMENTS SIA SENTIER COUR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	522 000,00	429 210,51
SIA HABITAT	2008	P	CONST 2 LOG.PLS INDI 2006 VEF	CREDIT FONCIER	130 350,00	75 520,23
SIA HABITAT	2008	P	CONST 2 LOG PLS INDI 2006 VEF	CREDIT FONCIER	40 500,00	29 259,81
SIA HABITAT	2008	P	CONST.6 LOG.LOC.SOC. LE VIL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	341 000,00	250 157,61
SIA HABITAT	2008	P	ACQ.FONC.LE VILLAGE CHEMIN-	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	108 750,00	88 858,58
SRCJ	2008	P	CONST.DE 15 LOG. RUE GHESQU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	928 285,79	858 033,48
SRCJ	2008	P	LOG.RUE GHESQUIERES SRCJ-1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	328 236,22	317 012,50
SIA HABITAT	2008	P	PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL C	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	721 082,00	619 218,14
SIA HABITAT	2009	P	PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL C	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	1 564 877,00	1 239 899,34
SIA HABITAT	2009	P	PRET LOCATIF AIDE THPE CONS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	272 374,00	205 697,73
SIA HABITAT	2009	P	PRET LOCATIFS AIDES CONST 4 L	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	330 468,00	250 976,08
SIA HABITAT	2009	P	PRET LOCATIFS AIDES 4 LOG PL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	112 183,00	92 473,17
SIA HABITAT	2013	P	CONSTRUCTION PARC SOCIAL 3	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	710 933,00	590 128,90
SIA HABITAT	2013	P	CONSTRUCTION PARC SOCIAL 3	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	259 732,00	222 403,68
SIA HABITAT	2013	P	CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS P	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	2 067 551,00	1 771 245,95
SIA HABITAT	2013	P	CONSTRUCTION DE 36 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	1 084 808,00	955 143,72
SIA HABITAT	2014	P	BAUVIN 29 PLUS 2012 RUE JEAN J	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	1 084 808,00	920 535,28
SRCJ	2014	P	REHABILITATION PARC SOCIAL 1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	79 542,00	60 614,07
SRCJ	2014	P	REHABILITATION PARC SOCIAL 1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	48 000,00	35 563,55
SIA HABITAT	2014	P	BAUVIN 7 PLAI 2012 RUE JEAN J	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	710 933,00	585 351,42

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

SIA HABITAT	2014	P	BAUVIN 7 PLAI 2012 RUE JEAN J	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	259 732,00	219 533,74
SIA HABITAT	2014	P	BAUVIN 29 PLUS 2012 RUE JEAN J	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	2 067 551,00	1 751 116,24
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 4 LGTS RUE EL	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	65 235,00	49 711,60
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 6 LOGTS ARAG	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	97 852,00	74 567,03
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 6 LOGTS ARAG	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	96 000,00	71 127,09
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 18 LOGTS RUE E	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	288 000,00	213 381,28
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 18 LOGTS ELUA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	293 559,00	223 703,36
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 11LGTS RUE AR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	218 743,00	166 690,65
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 11 LGTS RUE A	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	137 500,00	101 874,77
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 11 LGTS RUE A	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	137 500,00	101 874,77
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 11LGTS RUE AR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	218 743,00	166 690,65
SRCJ	2016	P	PARC SOCIAL PUBLIC REHAB. 25	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	96 000,00	71 127,09
SRCJ	2016	P	REHABILITATION6LOGTS RUE AR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	97 852,00	74 567,03
SRCJ	2016	P	REHABILITATION 4LOGTS RUE E	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	64 000,00	47 418,05
SRCJ	2016	P	PARC SOCIAL PUBLIC REHAB DE 4	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	65 235,00	49 711,60
SRCJ	2016	P	PARC SOCIAL PUBLIC REHAB DE 4	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	64 000,00	47 418,05
Totaux généraux					20 971 348,97	15 712 522,15

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Durée résiduelle	Périodicité des rembourse-ments (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en Intérêts (8)	en Capital
										291 709,30	508 371,93
7	Annuelle	F		5,80	F		2,98	A-1		3 921,16	18 109,73
19	Annuelle	F		4,50	F		4,50	A-1		33 675,85	25 748,82
7	Annuelle	F		2,95	F		2,95	A-1		3 899,00	17 275,05
6	Annuelle	F		4,23	F		2,20	A-1		3 559,30	25 955,16
11	Annuelle	C		4,20	C		1,95	A-1		10 033,42	42 391,22
29	Annuelle	F		4,20	F		1,95	A-1		3 626,65	5 971,14
18	Annuelle	F		3,15	F		1,90	A-1		14 690,09	36 429,17
33	Annuelle	F		3,15	F		3,15	A-1		7 511,18	9 720,67
16	Annuelle	F		4,15	F		4,15	A-1		1 623,68	4 701,63
36	Annuelle	F		4,90	F		2,15	A-1		629,09	950,67
25	Annuelle	F		3,80	F		3,80	A-1		3 877,44	8 268,88
35	Annuelle	F		3,80	F		1,55	A-1		1 377,31	1 931,28
26	Annuelle	F		4,80	F		4,80	A-1		43 783,25	8 323,28
36	Annuelle	F		4,80	F		4,80	A-1		16 981,84	0,00
38	Annuelle	F		1,85	F		1,35	A-1		8 359,44	12 555,26
28	Annuelle	F		1,85	F		1,35	A-1		16 738,64	36 688,81
28	Annuelle	F		0,95	F		0,45	A-1		925,64	6 907,43
28	Annuelle	F		1,05	F		0,55	A-1		1 380,37	8 312,07
38	Annuelle	F		1,05	F		0,55	A-1		508,60	2 193,41
31	Annuelle	F		1,05	F		1,05	A-1		6 196,35	14 656,14
41	Annuelle	F		1,05	F		1,05	A-1		2 335,24	4 368,37
31	Annuelle	F		1,85	F		1,85	A-1		32 768,05	37 817,24
41	Annuelle	F		1,85	F		1,85	A-1		17 670,16	15 772,36
42	Annuelle	F		1,85	F		1,35	A-1		12 427,23	19 645,31
18	Annuelle	F		1,60	F		1,35	A-1		818,29	2 919,52
18	Annuelle	F		0,75	F		0,50	A-1		177,82	1 850,02

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

31	Annuelle	F		1,05	F		0,55	A-1		3 219,43	16 771,66
41	Annuelle	F		1,05	F		1,05	A-1		1 207,44	5 251,38
31	Annuelle	F		1,85	F		1,35	A-1		23 640,07	44 049,20
18	Annuelle	F		1,60	F		1,35	A-1		671,11	2 394,39
18	Annuelle	F		1,60	F		1,35	A-1		1 006,65	3 591,58
18	Annuelle	F		0,75	F		0,50	A-1		355,64	3 700,04
18	Annuelle	F		0,75	F		0,50	A-1		1 066,91	11 100,14
18	Annuelle	F		1,60	F		1,60	A-1		3 020,00	10 774,83
18	Annuelle	F		1,60	F		1,35	A-1		2 250,32	8 028,78
18	Annuelle	F		0,75	F		0,50	A-1		509,37	5 299,55
18	Annuelle	F		0,75	F		0,50	A-1		509,37	5 299,55
18	Annuelle	F		1,60	F		1,35	A-1		2 250,32	8 028,78
18	Annuelle	F		0,75	F		0,50	A-1		355,64	3 700,04
18	Annuelle	F		1,60	F		1,35	A-1		1 006,65	3 591,58
18	Annuelle	F		0,75	F		0,50	A-1		237,09	2 466,70
18	Annuelle	F		1,60	F		1,35	A-1		671,11	2 394,39
18	Annuelle	F		0,75	F		0,50	A-1		237,09	2 466,70
										291 709,30	508 371,93

(2) Indiquer la périodicité des rempboursements A : annuelle, M : mensuelle, B: bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle , X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget .
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	815 676,33
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	192 068,48
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	**1 007 744,81**
Recettes réelles de fonctionnement	II	**4 609 842,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100	**21,86**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de c même exercice.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
			INVESTISSEMENT		
	NEANT				
			FONCTIONNEMENT		
6574	**Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé**				**88 113,00**
	SUBVENTION ANNUELLE		AIRSOFT TEAM	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE DES POMPIERS	Association	204,00
	SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	Association	9 000,00
	SUBVENTION ANNUELLE		ARTIST'SHOW	Association	166,00
	SUBVENTION ANNUELLE		ASSO'PASSIONS	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		ASSOCIATION DETENTE BIEN ETRE SANTE	Association	360,00
	SUBVENTION ANNUELLE		AUX 3 RESIDENCES	Association	436,00
	SUBVENTION ANNUELLE		BASKET CLUB BAUVIN	Association	6 047,00
	SUBVENTION ANNUELLE		C.A.T.M. BAUVIN PROVIN	Association	228,00
	SUBVENTION ANNUELLE		CAP FORME	Association	820,00
	SUBVENTION ANNUELLE		CENTRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		CENTRE POLYVALENT DU NORD PAS DE CA	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		CERCLE CHORAL ACCENTUS DU RIEZ	Association	490,00
	SUBVENTION ANNUELLE		CLUB DES SUPPORTERS DE BAUVIN	Association	500,00
	SUBVENTION ANNUELLE		CLUB FEMININ DE BAUVIN	Association	556,00
	SUBVENTION ANNUELLE		COLOMBOPHILE	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		ECOLE DE DANSE DE BAUVIN	Association	6 516,00
	SUBVENTION ANNUELLE		ECOLE DE FOOT	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		ESPACE AMITIE	Association	1 072,00
	SUBVENTION ANNUELLE		ESPACE CULTUREL BAUVINOIS	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		FER ET PICASSO	Association	580,00
	SUBVENTION ANNUELLE		FOOTBALL CLUB DE BAUVIN	Association	13 210,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	SUBVENTION ANNUELLE		GROUPE DES DONNEURS DE SANG	Association	1 056,00
	SUBVENTION ANNUELLE		HAND BALL CLUB	Association	3 021,00
	SUBVENTION ANNUELLE		HANDODIESE	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE (ECOLE DE MUSIQUE)		HARMONIE OUVRIERE DE BAUVIN ECOLE AN	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE (HARMONIE)		HARMONIE OUVRIERE MUNICIPALE	Association	6 000,00
	SUBVENTION ANNUELLE		INSTITUT MALECOT	Association	60,00
	SUBVENTION ANNUELLE		INSTITUT PASTEUR	Association	30,00
	SUBVENTION ANNUELLE		JUDO CLUB BAUVIN	Association	3 059,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LA BELLE EPOQUE	Association	468,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LA BOULE BAUVINOISE	Association	420,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LA CHASSE DE BAUVIN	Association	244,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LA PLUME BAUVINOISE	Association	148,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LA TANCHE BAUVINOISE	Association	608,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LES FILLES DU MERCREDI	Association	1 433,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LES MEDAILLES DU TRAVAIL	Association	760,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LES PIEDS VERTS DE BAUVIN	Association	760,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LES RENCONTRES GOURMANDES	Association	0,00
	SUBVENTION "ANIMATIONS ACTIVITES"		LES TOUDIPRETS	Association	568,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LIBERTY'S DANCER	Association	295,00
	SUBVENTION ANNUELLE		LOCALE ADMR BAUVIN PROVIN	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		MON HISTOIRE DE FAMILLE	Association	358,00
	SUBVENTION ANNUELLE		OFFICE MUNICIPAL CULTURE	Association	8 500,00
	SUBVENTION ANNUELLE		PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE	Association	380,00
	SUBVENTION ANNUELLE		PARENTS ELEVES	Association	693,00
	SUBVENTION ANNUELLE		PART'AGE HAUTE DEULE	Association	0,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	SUBVENTION ANNUELLE		PECHEURS DU RIEZ	Association	100,00
	SUBVENTION ANNUELLE		PICCOTI	Association	14 223,00
	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		PICCOTI	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		RESTAURANTS DU COEUR	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		SAMBO	Association	100,00
	SUBVENTION ANNUELLE		SO DANCE	Association	2 070,00
	SUBVENTION ANNUELLE		SPORT CYCLOTOURISME	Association	196,00
	SUBVENTION ANNUELLE		TENNIS CLUB DE BAUVIN PROVIN	Association	1 582,00
	SUBVENTION ANNUELLE		VOLLEY BALL CLUB BAUVINOIS	Association	0,00
	SUBVENTION ANNUELLE		YOGA BIEN ETRE	Association	796,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**1,00**		**1,00**	**1,00**		**1,00**
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 2000 A 100	A	1,00		1,00	1,00		1,00
ADMINISTRATIVE		**10,00**		**10,00**	**7,00**	**1,00**	**8,00**
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00		1,00	1,00		1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE C	C	4,00		4,00	4,00		4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME C	C	1,00		1,00			
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00		2,00	1,00		1,00
REDACTEUR	B	1,00		1,00		1,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		**24,00**	**4,81**	**28,81**	**26,81**		**26,81**
ADJOINT TECHNIQUE	C	8,00	3,31	11,31	11,31		11,31
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	3,00	0,80	3,80	3,80		3,80
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	8,00	0,70	8,70	8,70		8,70
AGENT DE MAITRISE	C	4,00		4,00	3,00		3,00
TECHNICIEN	B	1,00		1,00			
SOCIAL		**2,00**	**1,53**	**3,53**	**3,53**		**3,53**
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DE	C	1,00	0,72	1,72	1,72		1,72
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DE	C	1,00	0,81	1,81	1,81		1,81
ANIMATION		**4,00**	**4,76**	**8,76**	**8,76**		**8,76**
ADJOINT D'ANIMATION	C		4,76	4,76	4,76		4,76
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	4,00		4,00	4,00		4,00
CULTUREL		**1,00**		**1,00**	**1,00**		**1,00**
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1,00		1,00	1,00		1,00
POLICE MUNICIPALE		**4,00**		**4,00**	**4,00**		**4,00**
CHEF DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00		1,00	1,00		1,00
CHEF DE SERVICE	B	1,00		1,00	1,00		1,00
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	2,00		2,00	2,00		2,00
EMPLOIS NON CITES (5)							

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023	**C1**

NEANT							
TOTAL GENERAL (sauf a)		**45,00**	**11,10**	**56,10**	**51,10**	**1,00**	**52,10**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
REDACTEUR	B	ADM	538		3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C
(2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière
(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)
(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fontionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
3-2 : vacance temporaire d'un emploi
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de cabinets
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
A : autres (préciser)
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D04030315-DE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détention d'une part du capital NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune o l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2022	Taux appliqués par décision de l'assemb. délibérante	Variation des taux / 2022 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2022 (%)
TFPB	2 833 000,000	4,773 %	48,620 %	7,757 %	1 377 404,000	12,901 %
TFPNB	22 900,000	5,191 %	96,260 %	0,000 %	22 043,000	5,192 %
CFE		0,000 %		0,000 %		0,000 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	58 763,000	7,101 %	20,720 %	0,000 %	12 175,000	0,000 %
TOTAL	2 914 663,000	4,777 %			1 411 622,000	12,771 %

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents: .....
Nombre de suffrages exprimés : .....
VOTES - Pour : .....
Contre : .....
Abstentions : .....

Date de convocation : ____/____/_____

Présenté par le Maire ,
A Bauvin, le 03/04/2023
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Bauvin, le 03/04/2023

Les membres du Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/_____, et de la publication le ____/____/_____

A Bauvin, le ____/____/_____

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA VILLE DE BAUVIN

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune.
Les comparaisons sont effectuées de budget primitif à budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget communal :

- La section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les grands objectifs et enjeux pour 2023 :

- Maintenir un équilibre budgétaire pour faire face à l'augmentation générale des dépenses tout en :
    - Offrant un niveau de service similaire aux bauvinois,
    - Poursuivant les programmes d'investissement en cours pour améliorer le cadre de vie des habitants (éclairage public, pôle multi-activités, etc…)

et ce, malgré les incertitudes quant aux niveaux de hausse des tarifs d'énergie au cours de l'année à venir et des achats de toute nature (produits d'entretien, papier et fournitures scolaires, denrées alimentaires, …).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

VUE GENERALE SUR LE BUDGET 2023

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 506 544,83	4 626 188,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 880 356,83
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 506 544,83	6 506 544,83

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 783 502,83	2 257 724,03
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	190 946,25	75 940,09
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	359 215,04	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 333 664,12	2 333 664,12

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	**8 840 208,95**	**8 840 208,95**

Certains chiffres diffèrent par rapport au Rapport d'Orientations Budgétaires présenté précédemment, il s'agit de dépenses ou recettes devenues plus précises.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la Commune d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux recettes encaissées au titres des prestations extra et périscolaire (cantine, garderies, centres de loisirs, etc…), de la fiscalité, des revenus des immeubles (locations de salles ou de logements), aux dotations versées par l'Etat, aux attributions versées par la MEL, etc…

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

A) Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2023, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 4 510 964 €.

Elles étaient de 4 393 458 € au budget primitif 2022, soit une augmentation de 2.67 %. Elles se décomposent de la façon suivante :

➢ CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES 30 000 €

Sont comptabilisés dans ce chapitre les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale et les remboursements de l'assurance statutaire en cas de maladie des agents.

Le montant prévu est identique à celui de 2022.

➢ CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES 197 750 €

Sont comptabilisés dans ce chapitre les participations et redevances versées par les usagers pour des prestations de services : centres de loisirs, restauration scolaire, inscription à la bibliothèque, garderies, la régie photocopies, locations de mobiliers, etc…

D'autres recettes sont comprises dans ce chapitre, par exemple, les redevances d'occupation du domaine public.

Une légère augmentation est prévue compte tenu des augmentations de tarifs municipaux décidées fin 2022.

➢ CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES 2 870 440 €

Sont comptabilisés dans ce chapitre les recettes liées à la fiscalité locale, l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole Européenne de Lille (MEL).

En comparaison avec le budget primitif 2022, il est prévu une augmentation de 8.07 % (+ 214 478 €) avec une variation entre les articles à l'intérieur dudit chapitre :

- Les contributions directes en hausse dû à l'augmentation naturelle des bases fiscales fixée pour 2023 à 7.1 % mais aussi à un coefficient correcteur plus important qu'en 2022 (mécanisme lié à la taxe d'habitation),

- Attribution de compensation revenu à son montant initial suite à la fin de la convention de remboursement du trop-perçu en 2020 sur 2021 et 2022. La Commune percevra donc une attribution complète sur 2023,

- Baisse sensible du FPIC déjà constatée en 2022 qui se poursuit en 2023 (attente de notification),

- Maintien à niveau constant de la taxe sur les consommations finales d'électricité, les droits de mutation, etc...

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

➢ **CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

1 448 152 €

Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat à la Commune et les subventions de fonctionnement versées par la CAF.

En comparaison avec le budget primitif 2022, il est prévu une augmentation de 2.04 % (+ 28 974 €) principalement dûe au remboursement de l'Etat sur les prestations de restauration scolaire suite à la mise en place du dispositif de tarification sociale.

➢ **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 57 500 €**

Ce chapitre regroupe les revenus issus du patrimoine communal : gestion des immeubles locatifs, locations de salles municipales, etc…ainsi que des recettes diverses (remboursement de sinistres, etc…).

En comparaison avec le budget primitif 2022, il est prévu une augmentation de 23.34 % (+ 10 880 €).

La prévision 2023 de ce chapitre est en hausse suite à la signature d'une convention avec Free pour l'implantation d'une antenne et à l'augmentation prévisionnelle des remboursements de charges (eau, gaz, électricité) des locataires.

➢ **CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS 6 000 €**

Ce chapitre est difficilement prévisible compte tenu de la nature des produits aléatoires qu'il regroupe : annulations de mandats sur les exercices antérieurs, des recettes inattendues, etc…

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement financent l'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la commune, les fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services municipaux (matières premières pour le service technique, sorties et matériels pour les centres de loisirs et garderies, denrées alimentaires pour la restauration municipale, etc…), le personnel communal, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts, etc…

Pour l'exercice 2023, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 4 749 042 €, elles étaient de 4 689 559 € en 2022, soit une augmentation de 59 483 €, soit + 1.27 %.

Elles se décomposent de la façon suivante :

➢ **CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL 1 776 044 €**

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de la commune telles que l'achat de prestations de services (entretien de l'éclairage public, sorties pour les centres de loisirs,…),

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

l'alimentation, l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, les assurances, les charges courantes telles que la fourniture en électricité, eau et gaz des bâtiments communaux, etc…

En comparaison avec le budget primitif 2022, il est prévu une augmentation de 4.31 %, soit + 73 335 €, avec pour principaux postes d'évolution :

- Achats de prestations de service en augmentation suite à la reprise des classes de neige
- Energie – Electricité
  Au regard des dépenses 2022 et de l'évolution des prix
- Augmentation générale provisionnée sur les achats divers (alimentation, petits matériels, fournitures scolaires et administratives, …)
- Diminution du budget pour l'entretien des bâtiments
- Augmentation du budget pour l'entretien du matériel roulant, vieillissant,
- Augmentation de la maintenance des bâtiments communaux (contrats)
- Augmentation des transports (piscines pour les écoles et Accueils Collectifs de Mineurs)
- Diminution des frais de nettoyage des locaux (sinistre en 2022)
- Diminution des prestations de services extérieurs
  En 2022, avaient été prévus les contrôles de la qualité de l'air dans les cinq écoles et le centre permanent

➢ CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL 2 350 000 €

Ce chapitre regroupe les dépenses liées au personnel de la Commune, le personnel extérieur (mission d'intérim auprès du CDG59 et personnel de la société en charge de la confection des repas de la restauration) et les frais annexes (visites médicales, versement à l'organisme d'action sociale, l'assurance du personnel, etc…).

A ce stade, les prévisions budgétaires sont très prudentes et donc estimées à 2 350 000 €, stables rapport au budget primitif 2022.

Cette estimation tient compte des éléments suivants :

- Les augmentations d'échelon de plus en plus importantes liés au mécanisme GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité),
- L'augmentation mécanique du SMIC horaire,
- La GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) pour laquelle plus d'agents remplissent les critères pour en bénéficier,
- Les remplacements en cas de congés ou absences pour maladie constatés depuis le 1er janvier 2023,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

- L'augmentation des taux de cotisation d'assurance statutaire pour les agents CNRACL (+ 28h/semaine) de 2.93 % à 3.52 % en 2023,
- L'augmentation du taux d'accident de travail (URSSAF) sur les contractuels ou fonctionnaires – 28h/semaine est passé de 1.79 % en 2022 à 1.81 % en 2023,
- L'augmentation du point d'indice à 3.5 % depuis le 1er juillet 2022,
- La mise en place d'une nouvelle modalité de financement de la médecine du travail auprès du CDG59,
- L'augmentation de la cotisation CNFPT pour la formation des apprentis instaurée en 2022 passant de 0.05 % à 0.10 %,
- L'augmentation de la taxe sur la mobilité transports passée de 0.10 % à 0.55 %,
- L'augmentation de l'indemnité forfaitaire de télétravail de 2.50 € à 2.88 €.

➢ CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS 2 000 €

Dans ce chapitre sont comptabilisés les remboursements liés à des recettes perçues par la Commune (exemple : le remboursement de la taxe foncière versée à la commune dans le cadre des baux ruraux et que la commune peut rembourser en cas de mauvaises récoltes selon les directives gouvernementales).

La somme budgétée est identique à celle de 2022.

➢ CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 570 203 €

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les subventions aux associations et à d'autres organismes liés à la Commune : le SIVU L'îlot de la Haute Deûle, la convention avec la médiathèque du Nord pour les emprunts de livres pour la bibliothèque de Bauvin et la convention avec la mission locale.

Il comprend également les créances admises en non-valeur et les créances éteintes. Sur 2022.

En comparaison avec le budget primitif 2022, il est prévu une diminution de 4.11 %, soit – 24 450 €, avec pour principaux postes d'évolution :

- Diminution significative des créances admises en non-valeur et créances éteintes,
- Augmentation de la subvention versée au CCAS,
- Augmentation des indemnités versées aux élus et cotisations suite à la hausse du point d'indice en juillet 2022,
- Contribution au SIVU L'ilot de la Haute Deûle
- Maintien de la somme prévue pour les subventions versées aux associations.

➢ CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES 48 795 €

Ce chapitre comprend les intérêts et les Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

L'emprunt contracté en 2017 comprend deux périodes : une première période basée sur le taux du Livret A alors à 0.85 %, une seconde débutant en 2024 avec un taux de Livret à 3.50%.

De ce fait, la part des ICNE à régulariser dès 2023 est de 23 595 € au lieu de 753 € soit une augmentation de 22 842 €.

- **CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES 2 000 €**

Les dépenses prévisionnelles de ce chapitre diminuent de 10 000 € par rapport au budget primitif 2022, suite à la suppression de la provision pour un bâtiment sinistré qui serait à démolir (au cas où le propriétaire ferait défaut, c'est à la commune de prendre en charge ces frais puis de demander le remboursement au propriétaire).

Pour information, les opérations d'ordre budgétaire, constituées essentiellement des dotations aux amortissements sont prévues pour un montant de 115 000 €.

II. La section d'investissement

A) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des subventions d'investissement versées par l'Etat sur un projet en particulier après étude, du FCTVA (reversement d'une partie de la TVA payée en investissement en N-2), et des éventuels projets de cessions.

A cela s'ajoute l'imputation des excédents dégagés en section de fonctionnement (chapitre 1068).

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement (1068 et restes à recouvrer 2022 exclus) s'élèveraient à 26 000 €, elles étaient de 299 674 € en 2022, soit une diminution de 273 674 €, soit – 91.32 %.

Le 1068, lui, augmente de 290 997 € soit + 158.82 %, mais cela ne signifie pas que la Commune engendre des recettes supplémentaires. Uniquement que le déficit d'investissement à combler avec l'excédent de fonctionnement est plus important qu'en 2022 (affectation du résultat).

Elles se décomposent de la façon suivante :

- **CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 26 000 €**

Ce chapitre comprend le FCTVA qui correspond au reversement de 16.404 % de la TVA payée par la Commune sur les travaux réalisés en année N-2.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

➢ **CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES**

Ce chapitre n'est actuellement pas abondé car les demandes de subvention que la Commune a déposé au titre de la DSIL, DETR, fonds de concours de la MEL et FIPD sont à l'étude par les potentiels financeurs.

B) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses permettant d'accroître la valeur ou la consistance du patrimoine communal (acquisitions de biens mobiliers, travaux sur des bâtiments existants ou construction, …).

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 1 767 157 €, elles étaient de 2 213 184 € en 2022, soit une diminution de 446 027 €, soit – 20.15 %.

Dans ce montant est comprise la provision dégagée pour des futurs travaux (684 589 € en 2023) qui est plus faible qu'en 2022 qui était alors de 1 117 128 €, soit – 432 539 € (- 38.72 %).

En 2022, elle figure au chapitre 23. En 2023, elle a été incluse sur le chapitre 21 afin de faire face à d'éventuels imprévus en cours d'année plus aisément.

➢ **CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 314 000 €**

Cette somme est prévue pour les frais d'études de la réhabilitation du 34B rue Ghesquière en un centre culturel : mission de Maitrise d'œuvre (272 000 €) et missions annexes ainsi que les frais d'IRU pour la vidéoprotection (30 000 €) et l'acquisition d'un nouveau logiciel pour les services péri et extrascolaires (12 000 €).

➢ **CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES 1 285 616 €**

Sont prévus dans ce chapitre les travaux suivants (en nouvelles inscriptions, hors restes à réaliser 2022) :

CADRE DE VIE

- Achat de mobilier urbain (poubelles) 2 000 €
- Etude et mise en place de la vidéoprotection 171 840 €
- Travaux de réfection de l'éclairage public 91 000 €
  Rue de l'Ecaille, Chemin blanc, Cité de Gaulle et Résidence Jules Sauvage
- Nettoyeur haute pression 2 500 €
  Epandeur à sel 1 100 €
- Tonnelle 5x8m 10 000 €
- Aspirateur à feuilles 10 000 €

ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI

- Fo et pose de portes coupe-feu sur divers sites 16 300 €
- Travaux de réfection de l'éclairage en LED à la salle des fêtes 9 000 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

ECOLES

- Lits gain de place pour les écoles maternelles 6 000 €
- Travaux de menuiseries aux Coquelicots 60 000 €

Afin de ne pas faire peser la totalité de ces travaux sur l'exercice budgétaire 2023, les travaux s'effectueront pour partie sur 2023 et le solde en 2024. Ce choix permettra aussi d'ouvrir le marché public à des entreprises plus modestes car les travaux seront étalés sur davantage de temps.

- Travaux de réfection de l'éclairage en LED au restaurant scolaire 8 000 €
- Chalet école des Peupliers 3 000 €

MOYENS GENERAUX

- Trois ordinateurs portables 1 800 €
  Centre permanent, police et bibliothèque
- Deux ordinateurs portables écoles maternelles 1 200 €
  Selon le prestataire du nouveau logiciel
- Ajout d'une borne wifi service technique et bibliothèque 900 €
- Tonnelle pour diverses manifestations 1 700 €
- Lave-linge professionnel pour le repass'service 3 500 €
  Provision pour matériel (prévention) 2 000 €

SPORTS

- Fourniture et pose d'une armoire électrique au stade Gossart 20 000 €
- Travaux de réfection de toitures à la salle P. Legrain 49 050 €
- Traceuse pour terrains de football 1 700 €
- Robots-tondeuses pour les terrains de football 50 000 €
  Fo et pose nouveaux rideaux métalliques salle P. Legrain 10 000 €

RESTAURATION MUNICIPALE

- Matériels pour la restauration scolaire 12 960 €

DIVERS

- Aménagement de la salle des fêtes (déplacement de l'ancien matériel du restaurant scolaire remplacé en 2022) 2 500 €
- Sèche-mains exp'Air 6 500 €
- 10 tables polypro 1 200 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

III. La dette

Le remboursement de l'emprunt en cours se poursuit. La part de capital fixe à rembourser en 2023 est de 167 818 € pour une échéance annuelle de 192 069 € (intérêts compris).

L'encours de la dette qui était de 1 876 600 € au 1er janvier 2023 va donc être de 1 537 866 € au 1er janvier 2023 (hors éventuel nouvel emprunt).

IV. Les principaux ratios financiers

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	925,73	944,00
2	Produits des impositions directes/population	351,65	517,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	898,60	1 158,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	311,76	298,00
5	Encours de dette/population	365,79	796,00
6	DGF/population	261,00	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,4948	0,5760
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0666	0,8870
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,3469	0,2570
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,4070	0,6900

Conclusion :

L'année 2023 s'avère difficile et la construction du budget est prudente compte tenu du contexte non seulement local et national mais également mondial. La difficulté étant de trouver un équilibre pour faire face à l'augmentation générale des dépenses tout en maintenant un niveau de service similaire aux bauvinois, de poursuivre les programmes d'investissement en cours pour améliorer le cadre de vie des habitants (éclairage public, pôle multi-activités, etc…) et ce, malgré les incertitudes quant aux niveaux de hausse des tarifs d'énergie au cours de l'année à venir et des achats de toute nature (produits d'entretien, papier et fournitures scolaires, denrées alimentaires, …).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

VILLE DE BAUVIN

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
07/04/2023

et publication du :
07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 015
Objet : Vote du budget 2023

Après avoir présenté le rapport de présentation du budget 2023, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 conformément à la maquette budgétaire ci-jointe :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403015-DE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 506 544,83	4 626 188,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 880 356,83
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 506 544,83	6 506 544,83

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 783 502,83	2 257 724,03
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	190 946,25	75 940,09
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	359 215,04	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 333 664,12	2 333 664,12

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 840 208,95	8 840 208,95

L'Assemblée, à l'unanimité, vote le budget 2023 ainsi présenté.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403016-DE

VILLE DE BAUVIN

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/04/2023

et publication du :
07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 016
Objet : Recrutement chantiers d'été 2023

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique entré en vigueur le 1er mars 2022, les emplois de chaque collectivité ou établissement son créés par l'organe délibérant de ceux-ci.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Sur la base de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique, la Commune peut recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant l'intérêt que représente cette action, tant pour la jeunesse que pour le service rendu à la population,

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs des services municipaux en période estivale,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403016-DE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer quinze emplois d'adjoint technique à compter du 10 juin 2023 jusqu'au 25 août 2023 sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Ces quinze emplois ont vocation à être pourvus pour une durée de cinq jours durant la période précitée pendant laquelle les agents assureront les fonctions d'agent polyvalent aux services techniques et espaces verts.

Ils devront justifier d'être âgés de 17 ans en 2023.

Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade de recrutement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Créer les quinze postes précités,
- L'autoriser à recruter ces quinze agents contractuels,
- L'autoriser à signer les contrats afférents.

Après avoir entendu l'exposé de son président, l'Assemblée, à l'unanimité, l'autorise à

- Créer les quinze postes précités,
- Recruter ces quinze agents contractuels,
- Signer les contrats afférents.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403017-DE

VILLE DE BAUVIN

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 19
Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

06/04/2023

et publication du :

07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 017
Objet : Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 20 septembre 2022, il avait été décidé de mettre à jour le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents du communaux.

Cette délibération indique que *« (…) Le RIFSEEP est attribué :*

- *Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail)*
- *Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents contractuels relevant du droit public et occupant un emploi au sein de la commune depuis au moins 12 mois. »*

Cette délibération n'avait fait l'objet d'aucune observation de la part du contrôle de légalité.

Une même délibération a ensuite été prise pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403017-DE

Toutefois, par courrier du 09 janvier 2023, la Préfecture a sollicité auprès du CCAS le retrait de cette délibération pour les motifs suivants :

- *« Exclure une partie des agents contractuels du RIFSEEP sur le seul critère de la nature de leur contrat semble contrevenir au principe d'égalité de traitement »,*
- *« Le RIFSEEP ne peut pas faire l'objet d'une modulation au regard de la durée du contrat des agents ».*

Afin d'être en conformité et suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de modifier la délibération n°51 du 20 septembre 2022 relative à la mise à jour du RIFSEEP comme suit : *« (…) Le RIFSEEP est attribué :*

- *Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail)*
- *Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents contractuels dans les mêmes conditions. »*

Après avoir entendu l'exposé, l'Assemblée à l'unanimité, adopte cette modification.

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

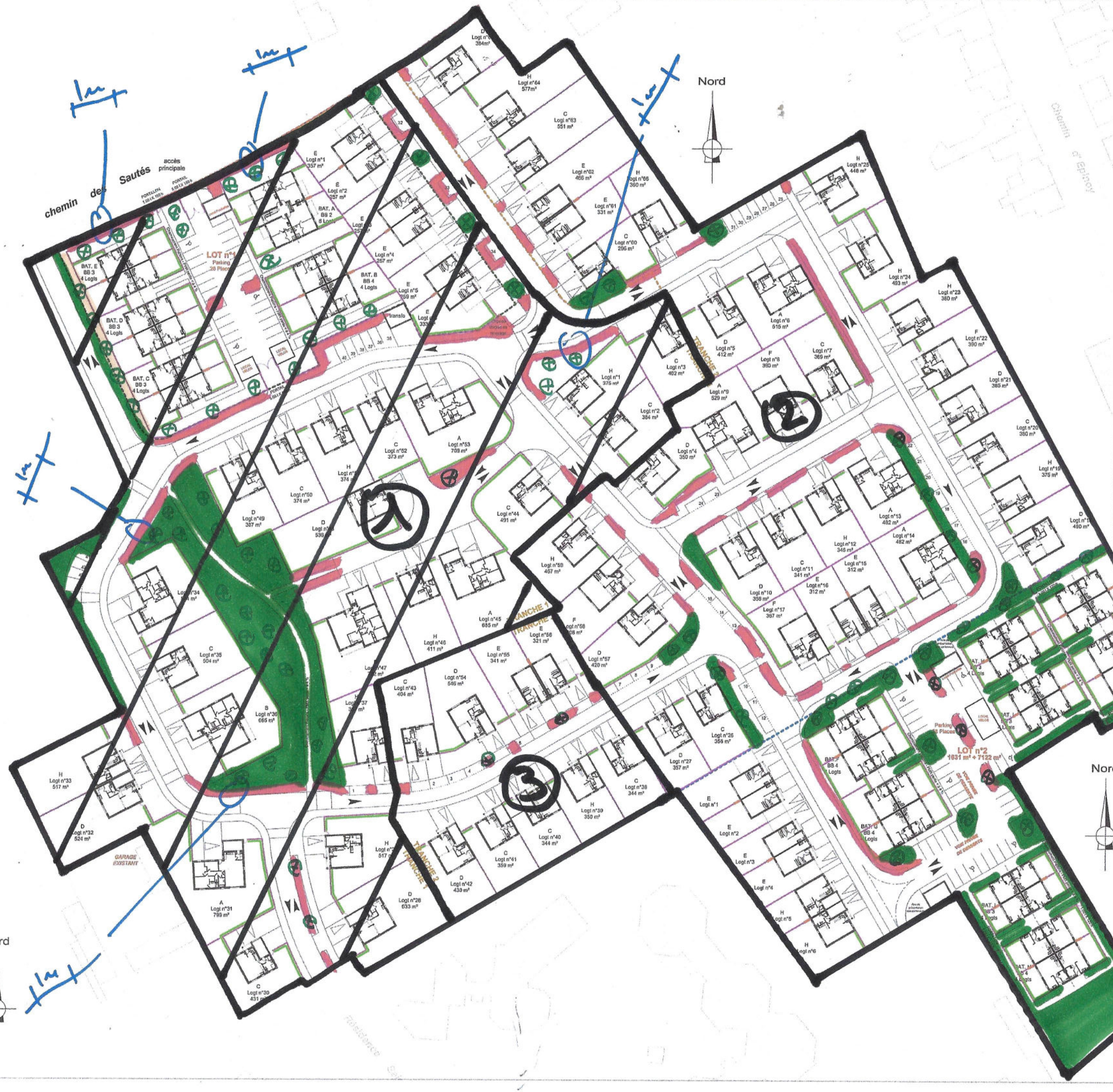

EUROPEAN HOMES 106

10/12 Place Vendôme
75 001 PARIS

S.A.R.L.
G.M.A.
GUEDES-MONAI ARCHITECTURE
38 Avenue Van-Pelt
62 300 LENS
Tél : 03.21.70.47.47
Fax : 03.21.28.37.37
contact@guedes-monai-architectes.com

BAUVIN

Chemin des Sautés

GUEDES-MONAI-ARCHITECTURE
G.M.A. - S.A.R.L. au capital de 75 000 €
38, Avenue Van-Pelt - 62300 LENS
Tél. 03 21 70 47 47 - Fax 03 21 28 37 37
RCC Béthune TGI 333 378 948

Construction de 66 Logements en Accession et de 68 Logements en Locatif Aidé (56 + 12)

PLAN du PCM

PLAN des CLOTURES

Echelle : 2 mm/m.

Dossier n°: 16-37
Plan n°: 104D
Terminé le : 12.02.2019

Missions:	Auteur:	Indice :	Modifications :	Date :
Etat des Lieux		A	Ajout de 9 places de Stationnement public et Modification implantation Bâtiment K-J-L et M	14.06.2019
ESQ		B	Modifications Diverses	07.01.2020
APS		C	Modifications Diverses	25.02.2020
APD		D	Modifications Diverses (Mail du 26.0.2020)	19.03.2020
DPC	RC			
PRO-DCE				
DOE				

LOGEMENTS

: Clôture grillagée rigide Haut. 1.50 m avec portillon intégré
: Haie végétale Haut. 1.20 m
: Claustra Bois 1.80 X 1.80

1 Zone livrée
2 Zone livrée pour une reprise le 1er janvier 2023
3 Zone non livrée
Engazonnement (≃ 1800 m²)
Arbres (28 u)
Massifs graminés (401,5 m²)
Haie (50 ml)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403018-DE

VILLE DE BAUVIN

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/04/2023

et publication du :
07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 018
Objet : Reprise dans le domaine communal des espaces verts

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les travaux de la tranche 2 de la résidence Louise de Bettignies sont terminés.

Aussi, il propose la reprise dans le domaine communal de l'éclairage public conformément au plan joint.

Il propose également de reprendre les espaces verts selon les modalités suivantes :

- Engazonnement : 1800 m²
- Arbres : 28 u
- Graminées : 402 m²

A noter que la reprise doit s'effectuer uniquement sur la partie publique (hors HLM « Résidence Germaine TILLION » & « Résidence Geneviève Anthonioz De Gaulle » à charge des bailleurs sociaux).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403018-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la reprise de l'éclairage public de ce lotissement dans le domaine communal à compter du 1er mai 2023 sous réserve de la bonne conformité des éléments,
- De décider d'intégrer ces équipements au domaine public communal,
- D'approuver la reprise des espaces verts de ce lotissement dans le domaine communal à compter du 1er mai 2023 sous réserve de la bonne conformité des éléments,
- De décider d'intégrer ces espaces verts au domaine public communal,
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette rétrocession.

L'Assemblée, à l'unanimité,

Approuve la reprise de l'éclairage public de ce lotissement dans le domaine communal à compter du 1er mai 2023 sous réserve de la bonne conformité des éléments,
Décide d'intégrer ces équipements au domaine public communal,
Approuve la reprise des espaces verts de ce lotissement dans le domaine communal à compter du 1er mai 2023 sous réserve de la bonne conformité des éléments,
Décide d'intégrer ces espaces verts au domaine public communal,
Autorise, Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à cette rétrocession.

Le Secrétaire de séance,

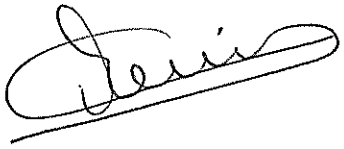

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,



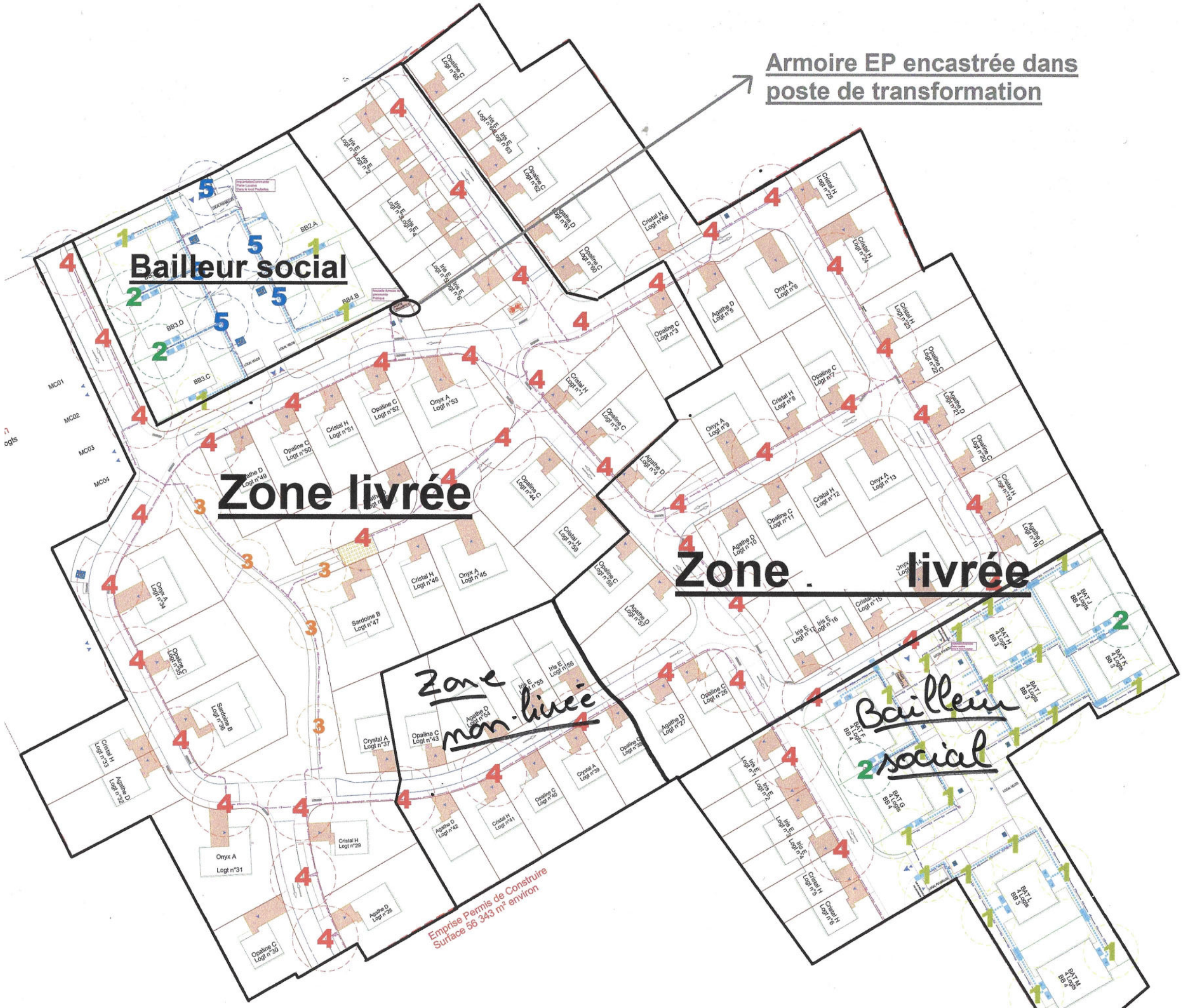
Armoire EP encastrée dans poste de transformation
Bailleur social
Zone livrée
Zone livrée
Zone non-livrée
Bailleur social
Emprise Permis de Construire
Surface 56 343 m² environ

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403019-DE

VILLE DE BAUVIN

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/04/2023

et publication du :
07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 019
Objet : Modification du marché d'entretien des espaces verts

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°005 du 02 mars 2022 portant attribution du marché d'entretien des espaces verts,

Considérant l'intégration dans le patrimoine communal de nouveaux espaces verts, des modifications sur les lots n° 1 « Entretien des pelouses » et n° 2 « Entretien des massifs et des haies » sont donc rendues nécessaires,

Considérant les articles L. 2194-1 et notamment son 5°, et R. 2194-7 Code de la Commande Publique,

Considérant que ces modifications n'entrainent pas de modification du montant global du marché supérieure à 5 % pour le lot n° 1 et donc que l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas requis,

Considérant que ces modifications entrainent une modification du montant global du marché supérieure à 5 % pour le lot n° 2 et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403019-DE

Concernant le lot n°1 « Entretien des pelouses », la modification entraine une plus-value de 1.16 %, soit + 1 201.28 € HT sur la durée restante du marché (avenant n°1 compris).

Concernant le lot n°2 « Entretien des massifs et des haies », la modification entraine une plus-value 7.34 %, soit + 8 637.90 € HT sur la durée restante du marché (avenant n°1 compris).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les avenants portant sur les lots n° 1 « Entretien des pelouses » et n° 2 « Entretien des massifs et des haies » avec une prise d'effet au 1er mai 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer les modifications du marché selon les modalités précitées.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les modifications du marché selon les modalités précitées

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403019-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

AVENANT N° 1

Lot n° 1 - Entretien des pelouses

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie de Bauvin
Hôtel de Ville
35 rue Jean Jaurès
59221
SIRET 21590052300014

Représentée par M. le Maire, Louis-Pascal LEBARGY

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

EHTRE PAYSAGE
2 Chemin rural dit des tourelles
62 123 WARLUS
SIRET : 829 050 129 00024

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché d'entretien des espaces verts et des terrains de football

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **23 mars 2022**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **12 mois à compter du 28 mars 2022 renouvelable deux fois pour la même durée**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre sur toute la durée du marché :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **108 876.12 €**
- Montant TTC : **130 651.35 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :
Il est prévu que la Commune reprenne dans son domaine public communal des espaces verts créés par les lotisseurs. Il convient donc de les intégrer dans le marché d'entretien des espaces verts. Cet avenant prend effet au 1er mai 2023.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403019-DE

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ **OUI**

Rappel du montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - **1 048.72 €**
- Montant TTC : **- 1 258.46 €**

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 250.00 **€**
- Montant TTC : **2 700.00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 1.10 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **110 077.40 €**
- Montant TTC : **132 092.89 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A BAUVIN, le ……

Signature
Le Maire,
Louis-Pascal LEBARGY

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403019-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403019-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

AVENANT N° 2

Lot n° 2 - Entretien des massifs et des haies

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie de Bauvin
Hôtel de Ville
35 rue Jean Jaurès
59221
SIRET 21590052300014

Représentée par M. le Maire, Louis-Pascal LEBARGY

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

METROPOLE ESPACES VERTS
ZA DE TEMPLEMARS
59 175 TEMPLEMARS
SIREN : 348 072 901

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché d'entretien des espaces verts et des terrains de football
Lot n° 2 – entretien des haies et des massifs

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **23 mars 2022**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **12 mois à compter du 28 mars 2022 renouvelable deux fois pour la même durée**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre sur toute la durée du marché :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **117 746.80 €**
- Montant TTC : **141 296.16 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Il est prévu que la Commune reprenne dans son domaine public communal des espaces verts créés par les lotisseurs. Il convient donc de les intégrer dans le marché d'entretien des espaces verts. Cet avenant prend effet au 1er mai 2023.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403019-DE

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ **OUI**

Rappel montant de l'avenant n° 1 du 09/06/2022 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 4 537.50 **€**
- Montant TTC : **5 445.00 €**

Montant de l'avenant n° 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 4 100.40 **€**
- Montant TTC : **4 920.48 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché de base : + **7.34 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **126 384.70 €**
- Montant TTC : **151 661.64 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A BAUVIN, le ……

Le Maire,
Louis-Pascal LEBARGY

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403019-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403020-DE

VILLE DE BAUVIN

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/04/2023

et publication du :
07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :
M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :
Mme PLUQUET Marlène donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :
Mme BOURRIEZ Caroline, Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, Mme TANIS Caroline, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, M. ZBIERSKI David

Etai(ent) excusé(s) :
M. DUBAR Nicolas, Mme PLUQUET Marlène

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 020
Objet : Adoption du PLU 3

I. RAPPORT AU CONSEIL : PRESENTATION DU PROJET DE PLU3 ARRÊTÉ LE 10 FEVRIER 2023

Par délibération 20 C 0405 du 18 décembre 2020, le conseil de la métropole européenne de Lille a décidé d'engager la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU2), et des plans locaux d'urbanisme des communes d'Annœullin, Allennes-les-Marais, Aubers, Bauvin, Bois-Grenier, Carnin, Fromelles, Le Mainsil, Provin, et Radinghem-en-Weppes.

Par cette révision, la Métropole a pour objectifs de conforter et poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire adopté lors de l'approbation du PLU2 en décembre 2019, à travers un document de planification urbaine unique, harmonisé et synchronisé à l'échelle de ses 95 communes membres, qui

- poursuit les engagements pris lors de l'adoption des plans locaux d'urbanisme approuvés le 12 décembre 2019 ;
- poursuit l'intégration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- accompagne l'évolution des objectifs du territoire en matière d'habitats et de mobilités du territoire que traduisent notamment le Programme Local de l'Habitat (PLH3) ou le Plan Métropolitain d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (PMAHGDV) arrêtés ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403020-DE

- accompagne les objectifs du territoire en matière de déplacements et mobilités que traduisent notamment le Plan des Mobilités (PDM) et le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) arrêtés ;
- consolide la politique d'urbanisme commercial à l'échelle du territoire métropolitain ;
- conforte la traduction de la charte " Gardiennes de l'Eau" à l'échelle des vingt-six communes engagées pour la préservation des secteurs nécessaires au captage des eaux pluviales et à l'alimentation des nappes phréatiques ;
- répond aux évolutions induites par la crise sanitaire en s'intégrant dans un processus de résilience territoriale (Santé environnementale, plan de relance économique,...);
- accompagne l'élaboration de projets opérationnels concourant aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) soit qui n'ont pas pu être intégrés dans le PLU2 en 2019, soit répondent aux projets portés par les communes dans le cadre du mandat 2020-2026.

I.1 Débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le 23 avril 2021, les élus métropolitains ont débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du futur PLU, comme le prévoit l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.
Notre conseil municipal a tenu ce même débat le 07/09/2021.

Les débats sur le PADD à la MEL et dans les communes ont mis en exergue les enjeux suivants :

- Celui de répondre aux besoins en logements propres à notre territoire, relativement jeune et qui doit faire face à de nouveaux défis en pleine crise sociale et énergétique ;

- Celui de l'économie métropolitaine, ou comment, après la crise sanitaire et les questions soulevées par la mondialisation de l'économie, le territoire avec son histoire économique bien spécifique peut résoudre les enjeux de la proximité, de l'attractivité et de la souveraineté ;

- Celui de la nature en ville et la préoccupation de santé environnementale et plus généralement celui de la qualité globale du cadre de vie, etc. ;

- Celui toujours plus prégnant des mobilités et de de la nécessité de mieux organiser la ville des proximités, enjeux intimement liés aux défis énergétiques et climatiques du territoire.

I.2 Bilan de la collaboration entre la MEL et les communes membres

Outre le débat sur le PADD, les maires et conseils municipaux ont été étroitement associés à toute la phase d'élaboration du projet de PLU3 conformément aux modalités de collaboration fixées par le Conseil métropolitain le 18 décembre 2020.

Par délibération du 16/11/2022, notre conseil municipal s'est prononcé sur une première version de travail du projet de PLU3 (PLU3-V1).

I.3 Bilan de la concertation préalable avec le public et les partenaires

La concertation avec les citoyens et plusieurs partenaires publics tels que la Chambre d'Agriculture a été mise en place, permettant de recueillir les attentes du territoire et de ses acteurs, qu'elles soient formulées à l'échelle métropolitaine, communale ou infra communale.

Au terme de cette concertation, 861 contributions ont été recueillies, dont 562 portent effectivement sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Les contributions recueillies portent sur :
- Les principaux axes thématiques qu'interroge la révision générale à l'échelle métropolitaine (350 contributions)
- Des sujets individuels ou localisés à l'échelle communale (168 contributions)
- Des secteurs de projets urbains particuliers (44 contributions).

La manière dont les contributions du public ont été prises en compte dans le projet de PLU3 est détaillée et motivée dans le bilan de concertation tiré par le Conseil Métropolitain le 10 février 2023 et son annexe consultable à partir du lien suivant :
https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/bilan_de_la_concertation/.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 059-215900523-20230403-2023D0403020-DE

* *
*

A l'issue des débats métropolitain et municipaux, suite aux échanges réguliers menés entre les communes et la MEL, et fort des propositions émises par les citoyens et plusieurs partenaires publics, le conseil métropolitain a arrêté le projet de PLU3 par délibération du 10 février 2023 (23 C 0034) consultable sur le lien suivant :

https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/V20230210/index.html

Le contenu du projet de PLU3 arrêté est également consultable sur demande en format papier au siège de la MEL, 2 boulevard des Cités Unies à LILLE.

* *
*

En application des articles L.153-33 et R. 153-11 du code de l'urbanisme, le projet de PLU3 arrêté par le Conseil métropolitain est soumis pour avis aux 95 communes de la MEL

Il est également soumis à l'avis de l'autorité environnementale et des autres personnes publiques associées telles que l'Etat, la Chambre d'agriculture, la commission départementale des espaces naturels et forestiers, la Chambre du commerce et de l'industrie.

À l'issue de cette consultation des communes, et des personnes publiques associées, le PLU3 arrêté et les avis émis par les conseils municipaux seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2023.

Après cette enquête publique, le projet de PLU3 pourrait être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, dont celui de la commune ici exprimé, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête.

* *
*

II. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLU3 ARRETE LE 10 FEVRIER 2023

Après avoir présenté le projet de PLU3 et en avoir délibéré,

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLU 3 arrêté par :
19 voix pour
1 voix contre

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)